

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21380399200014

POSTE COMPTABLE : CFP LA COTE SAINT ANDRE

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	48
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	53
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	74
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	107
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	111
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	113
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	115
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	116
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	118
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	119
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	120
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	122
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	123
C3.2 - Liste des établissements publics créés	124
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	125
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	126

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	127
--	-----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 38399	MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY BUDGET COMMUNAL	BP (projet de budget) 2023
----------------------------	---	---

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	47,30 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	110,09 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	83,92 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**B**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 546 969,00	4 159 099,26
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 387 869,74
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 546 969,00	4 546 969,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 730 769,13	1 873 780,65
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	149 230,87	109 526,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 896 693,35
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 880 000,00	3 880 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 426 969,00	8 426 969,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 365 408,06	0,00	1 590 163,00	0,00	1 590 163,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 920 000,00	0,00	1 987 000,00	0,00	1 987 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	373 600,00	0,00	339 002,80	0,00	339 002,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 659 008,06	0,00	3 916 165,80	0,00	3 916 165,80
66	Charges financières	110 090,90	0,00	102 628,50	0,00	102 628,50
67	Charges exceptionnelles	25 500,00	0,00	22 300,00	0,00	22 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	247 000,00		233 691,56	0,00	233 691,56
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 041 598,96	0,00	4 274 785,86	0,00	4 274 785,86
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	262 401,04		272 183,14	0,00	272 183,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		262 401,04		272 183,14	0,00	272 183,14
TOTAL		4 304 000,00	0,00	4 546 969,00	0,00	4 546 969,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 546 969,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	143 000,00	0,00	213 500,00	0,00	213 500,00
73	Impôts et taxes	2 898 459,00	0,00	2 989 856,00	0,00	2 989 856,00
74	Dotations et participations	749 965,00	0,00	808 749,08	0,00	808 749,08
75	Autres produits de gestion courante	25 227,00	0,00	46 986,18	0,00	46 986,18
Total des recettes de gestion courante		3 816 651,00	0,00	4 079 091,26	0,00	4 079 091,26
76	Produits financiers	10,03	0,00	8,00	0,00	8,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 816 661,03	0,00	4 079 099,26	0,00	4 079 099,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	110 338,97		80 000,00	0,00	80 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		110 338,97		80 000,00	0,00	80 000,00
TOTAL		3 927 000,00	0,00	4 159 099,26	0,00	4 159 099,26

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	387 869,74
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 546 969,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	192 183,14
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	4 936 661,00	149 230,87	3 234 850,13	0,00	3 384 081,00
	Total des dépenses d'équipement	4 936 661,00	149 230,87	3 234 850,13	0,00	3 384 081,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	318 630,43	0,00	290 215,62	0,00	290 215,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	340 369,60		124 703,38	0,00	124 703,38
	Total des dépenses financières	663 000,03	0,00	415 919,00	0,00	415 919,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 599 661,03	149 230,87	3 650 769,13	0,00	3 800 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	110 338,97		80 000,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	110 338,97		80 000,00	0,00	80 000,00
	TOTAL	5 710 000,00	149 230,87	3 730 769,13	0,00	3 880 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 880 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	722 100,00	109 526,00	466 548,00	0,00	576 074,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	722 100,00	109 526,00	466 548,00	0,00	576 074,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	410 887,23	0,00	135 049,51	0,00	135 049,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 003 051,90	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 633 939,13	0,00	1 135 049,51	0,00	1 135 049,51
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 356 039,13	109 526,00	1 601 597,51	0,00	1 711 123,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	262 401,04		272 183,14	0,00	272 183,14
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles		TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		262 401,04		272 183,14	0,00	272 183,14
TOTAL		3 618 440,17	109 526,00	1 873 780,65	0,00	1 983 306,65

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 896 693,35
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 880 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	192 183,14
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 590 163,00		1 590 163,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 987 000,00		1 987 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	339 002,80		339 002,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	102 628,50	0,00	102 628,50
67	Charges exceptionnelles	22 300,00	0,00	22 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	272 183,14	272 183,14
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	233 691,56		233 691,56
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 274 785,86	272 183,14	4 546 969,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**4 546 969,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	5 859,37	6 859,37
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	290 215,62	0,00	290 215,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 384 081,00		3 384 081,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	74 140,63	74 140,63
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	124 703,38		124 703,38
Dépenses d'investissement – Total		3 800 000,00	80 000,00	3 880 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**3 880 000,00**



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	213 500,00		213 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		74 140,63	74 140,63
73	Impôts et taxes	2 989 856,00		2 989 856,00
74	Dotations et participations	808 749,08		808 749,08
75	Autres produits de gestion courante	46 986,18	0,00	46 986,18
76	Produits financiers	8,00	0,00	8,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 859,37	5 859,37
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 079 099,26	80 000,00	4 159 099,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

387 869,74

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 546 969,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	135 049,51	0,00	135 049,51
13	Subventions d'investissement	576 074,00	0,00	576 074,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		272 183,14	272 183,14
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		711 123,51	272 183,14	983 306,65

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

1 896 693,35

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

1 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 880 000,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 365 408,06	1 590 163,00	0,00
60611	Eau et assainissement	45 000,00	30 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	150 000,00	280 000,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	175 000,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	500,00	0,00
60621	Combustibles	120 000,00	55 000,00	0,00
60622	Carburants	30 000,00	30 000,00	0,00
60623	Alimentation	55 000,00	75 000,00	0,00
60624	Produits de traitement	7 000,00	8 000,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	500,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	18 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00	85 000,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	15 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00	10 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	9 000,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	15 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	10 363,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	95 000,00	100 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	45 000,00	42 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	25 000,00	15 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	94 408,06	35 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	4 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	80 000,00	85 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	3 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	40 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	25 000,00	0,00
6156	Maintenance	140 000,00	130 000,00	0,00
6161	Multirisques	49 000,00	50 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	30 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	900,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	400,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	20 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	20 000,00	0,00
6228	Divers	40 000,00	15 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	30 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	0,00
6237	Publications	25 000,00	21 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	5 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	3 000,00	0,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	16 000,00	15 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	35 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	1 500,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	3 000,00	8 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	8 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	500,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 500,00	1 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	18 000,00	17 000,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	1 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 920 000,00	1 987 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 020,00	1 100,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 900,00	20 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 150,00	3 000,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	908 736,00	979 800,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	16 975,00	20 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	175 119,00	200 500,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	220 000,00	200 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	1 800,00	2 500,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	300,00	500,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	182 400,00	195 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	280 000,00	270 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 300,00	7 600,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00	45 000,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	700,00	1 500,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 600,00	5 500,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	nouvelles (3)	
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	15 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	40 000,00	15 000,00	0,00
6488	Autres charges	8 000,00	5 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	373 600,00	339 002,80	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	200,00	0,00
6518	Autres	200,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	106 000,00	105 000,00	0,00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	8 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	7 500,00	0,00
6535	Formation	21 400,00	24 600,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	200,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	4 000,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	6 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	100 000,00	100 000,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	50 000,00	20 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	68 000,00	68 000,00	0,00
65888	Autres	0,00	2,80	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 659 008,06	3 916 165,80	0,00
66	Charges financières (b)	110 090,90	102 628,50	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	112 909,95	104 985,19	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 819,05	-2 356,69	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	25 500,00	22 300,00	0,00
6714	Bourses et prix	2 000,00	2 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 000,00	14 800,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	7 000,00	5 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	247 000,00	233 691,56	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 041 598,96	4 274 785,86	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	262 401,04	272 183,14	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	262 401,04	272 183,14	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		262 401,04	272 183,14	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		262 401,04	272 183,14	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 304 000,00	4 546 969,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 546 969,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	49 147,10
Montant des ICNE de l'exercice N-1	51 503,79
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 356,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.


(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	20 000,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	20 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	143 000,00	213 500,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	15 000,00	18 000,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 500,00	5 000,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	10 000,00	10 000,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	20 000,00	40 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	90 000,00	95 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	6 000,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	35 000,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 500,00	4 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 898 459,00	2 989 856,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	463 459,00	464 856,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	60 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	35 000,00	40 000,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	80 000,00	100 000,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	20 000,00	25 000,00	0,00
74	Dotations et participations	749 965,00	808 749,08	0,00
7411	Dotation forfaitaire	259 200,00	250 000,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	221 933,00	232 000,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	54 832,00	50 000,00	0,00
744	FCTVA	10 000,00	10 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	8 000,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	30 000,00	30 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	15 000,00	15 000,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	100 000,00	104 749,08	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	40 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	9 000,00	9 000,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	60 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 227,00	46 986,18	0,00
752	Revenus des immeubles	25 227,00	46 984,18	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 816 651,00	4 079 091,26	0,00
76	Produits financiers (b)	10,03	8,00	0,00
761	Produits de participations	10,03	8,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 816 661,03	4 079 099,26	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	110 338,97	80 000,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	95 000,00	74 140,63	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	15 338,97	5 859,37	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		110 338,97	80 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 927 000,00	4 159 099,26	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	387 869,74
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 546 969,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	90 000,00	30 000,00	0,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	398 350,00	507 200,00	0,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	43 000,00	20 000,00	0,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	42 500,00	10 000,00	0,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	262 000,00	75 440,00	0,00
108	Opération d'équipement n° 108 (5)	298 161,00	197 000,00	0,00
110	Opération d'équipement n° 110 (5)	20 000,00	16 000,00	0,00
111	Opération d'équipement n° 111 (5)	129 050,00	78 000,00	0,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	28 600,00	12 000,00	0,00
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	27 000,00	35 000,00	0,00
125	Opération d'équipement n° 125 (5)	325 000,00	120 000,00	0,00
126	Opération d'équipement n° 126 (5)	75 000,00	35 000,00	0,00
127	Opération d'équipement n° 127 (5)	50 000,00	20 000,00	0,00
131	Opération d'équipement n° 131 (5)	15 000,00	15 000,00	0,00
132	Opération d'équipement n° 132 (5)	893 000,00	50 000,00	0,00
133	Opération d'équipement n° 133 (5)	40 000,00	10 000,00	0,00
134	Opération d'équipement n° 134 (5)	910 000,00	10 000,00	0,00
135	Opération d'équipement n° 135 (5)	840 000,00	1 664 500,00	0,00
136	Opération d'équipement n° 136 (5)	320 000,00	250 000,00	0,00
137	Opération d'équipement n° 137 (5)	70 000,00	10 000,00	0,00
140	Opération d'équipement n° 140 (5)	60 000,00	69 710,13	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 936 661,00	3 234 850,13	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	1 000,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 000,00	1 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	318 630,43	290 215,62	0,00
1641	Emprunts en euros	318 630,43	290 215,62	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	3 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	3 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	340 369,60	124 703,38	0,00
Total des dépenses financières		663 000,03	415 919,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 599 661,03	3 650 769,13	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	110 338,97	80 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	15 338,97	5 859,37	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 425,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	6 568,60	514,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 345,37	5 345,37	0,00
	Charges transférées (9)	95 000,00	74 140,63	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	25 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	15 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	25 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	30 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	74 140,63	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		110 338,97	80 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 710 000,00	3 730 769,13	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	nouvelles (3)
			+
	RESTES A REALISER N-1 (11)		149 230,87
			+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 880 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	722 100,00	466 548,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	280 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	109 898,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	76 650,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	15 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	160 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	324 600,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	50 000,00	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	172 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		722 100,00	466 548,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 413 939,13	1 135 049,51	0,00
10222	FCTVA	400 000,00	126 500,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 887,23	8 549,51	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 003 051,90	1 000 000,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 220 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 633 939,13	1 135 049,51	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 356 039,13	1 601 597,51	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	262 401,04	272 183,14	0,00
28031	Frais d'études	8 336,50	7 893,90	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	518,00	518,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	9 633,57	9 633,57	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	824,00	824,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 909,76	782,40	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	1 132,28	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	192,00	192,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 447,59	6 447,59	0,00
281312	Bâtiments scolaires	21 013,00	21 019,30	0,00
281318	Autres bâtiments publics	38 628,46	38 958,21	0,00
28132	Immeubles de rapport	5 053,84	5 053,84	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	24 300,15	25 400,53	0,00
28138	Autres constructions	4 354,55	4 355,96	0,00
28151	Réseaux de voirie	20 007,91	23 252,32	0,00
28152	Installations de voirie	4 647,45	9 203,87	0,00
281533	Réseaux câblés	942,49	942,49	0,00
281534	Réseaux d'électrification	4 238,00	4 238,00	0,00
281561	Matériel roulant	318,40	318,40	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	872,77	872,77	0,00
281571	Matériel roulant	19 411,39	19 410,18	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	708,00	713,19	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	nouvelles (3)	
28158	Autres installat°, matériel et outillage	15 446,64	7 367,24	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	638,00	638,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 099,92	2 099,92	0,00
28182	Matériel de transport	3 384,00	7 863,80	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	19 776,20	22 918,80	0,00
28184	Mobilier	25 726,00	26 237,52	0,00
28188	Autres immo. corporelles	22 972,45	23 895,06	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		262 401,04	272 183,14	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		262 401,04	272 183,14	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 618 440,17	1 873 780,65	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		109 526,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		1 896 693,35
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 880 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : RESERVE FONCIERE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		477 407,60	a 0,00	30 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 492,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 492,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	467 915,60	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	154 908,65	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	35 392,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	11 807,11	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	75 807,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-30 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 409 113,56	a 52 529,89	507 200,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	162 414,12	18 992,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	115 418,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	46 995,40	18 992,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	25 286,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	15 552,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	9 734,58	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 068 623,34	33 537,89	172 200,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 014,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	6 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	70 386,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	46 163,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	500 562,58	33 147,24	118 200,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	43 990,97	390,65	24 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	10 662,12	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	100 144,99	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	71 327,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	19 654,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	27 428,01	0,00	0,00	0,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	10 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	12 688,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 199,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	131 685,39	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	2 857,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2284	Mobilier (affectation)	2 857,32	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	149 931,83	0,00	335 000,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	67 560,27	0,00	335 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	80 781,56	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<p>RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif</p>
--

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : MAIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		954 344,28	a 630,00	20 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	22 316,51	630,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	13 354,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	4 291,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 670,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	630,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 705,03	0,00	20 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	11 650,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	11 860,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 747,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	12 512,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 166,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	16 933,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 834,88	0,00	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	849 322,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	849 322,74	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 630,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)
LIBELLE : ECOLES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		354 207,01	a 0,00	10 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	239 639,81	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	353,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	27 884,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	1 426,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	105 703,18	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 619,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 961,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	1 977,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	37 602,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	42 965,26	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 146,97	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	114 567,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 961,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	72 500,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	39 105,19	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 224 887,80	a 9 635,33	75 440,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 294,71	9 635,33	2 000,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	3 334,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	960,00	9 635,33	2 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 096 796,25	0,00	73 440,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	65 389,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	159 041,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	369 589,41	0,00	1 440,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	148 380,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	14 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	16 902,92	0,00	65 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	1 596,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	3 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	88 773,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	33 222,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	11 112,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	29 293,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	153 119,62	0,00	7 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 123 796,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 118 246,35	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 550,49	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)
Excédent de financement si positif
Besoin de financement si négatif

-85 075,33


(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 193 154,23	a 16 131,79	197 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	22 489,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 489,50	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	12 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	12 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 249 889,55	0,00	52 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	3 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	411 281,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	63 336,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	719 554,36	0,00	17 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	3 812,26	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	511,72	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 315,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 679,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	14 892,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	2 027,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 572,03	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 486,17	0,00	25 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 908 409,18	16 131,79	145 000,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 837 897,39	16 131,79	120 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	41 989,93	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	28 521,86	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)
Excédent de financement si positif
Besoin de financement si négatif


-213 131,79

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 110 (1)
LIBELLE : SALLE CLAIRE DELAGE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		101 493,50	a 0,00	16 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 493,50	0,00	16 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	892,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	57 335,71	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	2 422,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 177,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	6 157,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 332,20	0,00	6 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 176,14	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-16 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)
LIBELLE : CADRE DE VIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		506 800,24	a 6 452,87	78 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 046,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 046,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	496 753,84	6 452,87	78 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 291,68	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	192 865,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	49 984,63	0,00	0,00	0,00	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	1 612,57	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	9 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	679,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	123 485,46	5 174,50	26 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	15 752,58	1 278,37	34 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	82 808,93	0,00	18 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)
Excédent de financement si positif
Besoin de financement si négatif

-84 452,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		231 102,89	a 0,00	12 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	49 690,21	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	95,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	49 594,74	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 159,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 159,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	180 252,88	0,00	12 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	5 087,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	167 464,61	0,00	12 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 492,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 208,92	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-12 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		409 139,16	a 0,00	35 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	174 146,59	0,00	35 000,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	174 146,59	0,00	35 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	181 497,77	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	169 447,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 050,30	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	53 494,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	50 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	2 764,80	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)
LIBELLE : VIDEOSURVEILLANCE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		175 371,55	a 0,00	120 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	108 440,59	0,00	120 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	106 879,61	0,00	120 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	1 560,98	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	66 930,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	66 930,96	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-120 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)
LIBELLE : CIMETIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		152 934,81	a 0,00	35 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	146 928,81	0,00	35 000,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	51 516,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	971,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	18 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	4 377,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	6 815,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	29 118,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 777,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 392,11	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-35 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 127 (1)
LIBELLE : TOUR LESDIGUIERES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 708,96	a 0,00	20 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 708,96	0,00	20 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 548,96	0,00	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 131 (1)
LIBELLE : AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		121 961,05	a 0,00	15 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	121 961,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	121 961,05	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-15 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 132 (1)
LIBELLE : CREATION GROUPE SCOLAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 726 682,12	a 660,00	50 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	114 608,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	114 608,38	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	158 640,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	158 640,09	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 453 433,65	660,00	50 000,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 448 369,65	660,00	50 000,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)

Excédent de financement si positif

Besoin de financement si négatif

-50 660,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 133 (1)

LIBELLE : DEFENSE INCENDIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 214,31	a 9 600,00	10 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 214,31	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	6 214,31	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-19 600,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 134 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PAN PERDU

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 135 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 417,86	a 47 117,34	1 664 500,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 282,86	47 117,34	1 664 500,00	0,00	0,00
2313	Constructions	20 282,86	47 117,34	1 664 500,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 711 617,34
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 136 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT GIRATOIRE L' ESCALE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 320,00	a 6 099,00	250 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 160,00	6 099,00	250 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 160,00	6 099,00	250 000,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-256 099,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 137 (1)
LIBELLE : ESPACE VIANNAY**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 400,70	a 0,00	10 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 650,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	7 650,30	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 750,40	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 750,40	0,00	10 000,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 140 (1)
LIBELLE : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 360,00	a 374,65	69 710,13	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 360,00	0,00	52 010,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 360,00	0,00	52 010,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	374,65	17 700,13	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	374,65	7 700,13	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-70 084,78
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Opérations non ventilables	Services généraux administratifs* publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

INVESTISSEMENT											
DEPENSES											
338 153	189 287	10 000	187 929	122 000	72 000	0	0	111 000	2 620 400	0	3 650 769
- Equipements municipaux (2)	35 000	10 000	52 000	122 000	72 000	0	0	111 000	2 585 400	0	3 199 850
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	0	35 000
- Opérations financières	338 153										338 153
Dépenses d'ordre	79 417										80 000
Total dépenses de l'exercice	417 570	10 033	187 929	122 000	72 000	0	0	111 000	2 620 400	0	3 730 769
RAR N-1 et reports	0	5 175	1 938	9 635	0	0	0	16 132	115 721	0	149 231
Total cumulé dépenses d'investissement	417 570	15 208	189 867	131 635	72 000	0	0	127 132	2 736 121	0	3 880 000
RECETTES											
1 233 227	32 885	47 509	306 038	1 891	48 128	0	27 971	18 328	157 803	0	1 873 781
Total recettes de l'exercice	1 896 693	0	109 526	0	0	0	0	0	0	0	2 006 219
RAR N-1 et reports	3 129 920	47 509	415 564	1 891	48 128	0	27 971	18 328	157 803	0	3 880 000
Total cumulé recettes d'investissement											

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES											
344 312	2 032 012	265 111	701 162	298 891	62 628	0	27 971	205 328	589 553	20 000	4 546 969
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	344 312	265 111	701 162	298 891	62 628	0	27 971	205 328	589 553	20 000	4 546 969
Total cumulé dépenses de fonctionnement											
RECETTES											
4 158 516	550	33	0	0	0	0	0	0	0	0	4 159 099
Total recettes de l'exercice	387 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	387 870
RAR N-1 et reports	4 546 386	550	33	0	0	0	0	0	0	0	4 546 969
Total cumulé recettes de fonctionnement											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses investissement	417 570	190 467	15 208	189 867	131 635	72 000	0	0	127 132	2 736 121	0	3 880 000
	Dépenses réelles	338 153	189 917	15 175	189 867	131 635	72 000	0	0	127 132	2 736 121	0	3 800 000
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	020 Dépenses imprévues	124 703	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 703
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	13 Subventions d'investissement	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
	16 Emprunts et dettes assimilées	0	154 287	0	135 929	0	0	0	0	0	0	0	290 216
	18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	212 450	35 630	15 175	53 938	131 635	72 000	0	0	127 132	2 736 121	0	3 384 081
101	RESERVE FONCIERE	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
102	AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	559 730	0	559 730
103	MAIRIE	0	630	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	20 630
105	ECOLIS	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	1 440	0	0	0	11 635	72 000	0	0	0	0	0	85 075
108	BATIMENTS COMMUNAUX	32 000	0	0	0	120 000	0	0	0	61 132	0	0	213 132
110	SALLE CLAIRE DELAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	16 000	0	0	16 000
111	CADRE DE VIE	10 000	0	15 175	3 278	0	0	0	0	20 000	36 000	0	84 453
120	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
121	ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	0	35 000
125	VIDEOSURVEILLANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000	0	120 000
126	CIMETIERE	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
127	TOUR LESDIGUIERES	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
131	AGENDA ACCESSIBILITE	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
	PROGRAMMEE												
132	CREATION GROUPE SCOLAIRE	0	0	0	50 660	0	0	0	0	0	0	0	50 660
133	DEFENSE INCENDIE	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	9 600	0	19 600
134	AMENAGEMENT PAN PERDU	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
135	AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 711 617	0	1 711 617
136	AMENAGEMENT GIRATOIRE L' ESCALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	256 099	0	256 099
137	ESPACE VIANNAY	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
140	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	62 010	0	0	0	0	0	0	0	0	8 075	0	70 085
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	79 417	550	33	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	79 417	550	33	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES																			
		1 891	415 564	47 509	32 885	1 135 050	1 233 227	32 885	47 509	415 564	1 891	48 128	0	27 971	18 328	157 803	0	1 983 307	
	Total recettes investissement																		
	Recettes réelles																		
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	43 898	0	389 526	415 564	0	43 898	389 526	0	30 000	0	0	0	112 650	0	1 711 124	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Recettes d'ordre	98 176	32 885	3 611	32 885	26 038	1 891	18 128	3 611	26 038	1 891	18 128	0	27 971	18 328	45 153	0	272 114	

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	98 178	32 885	3 611	26 038	1 891	18 128	0	27 971	18 328	45 153	0	272 183
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	344 312	2 032 012	265 111	701 162	298 891	62 628	205 328	27 971	589 553	20 000	4 546 969	
Dépenses réelles	246 135	1 999 127	261 500	675 124	297 000	44 500	187 000	0	544 400	20 000	4 274 786	
011 Charges à caractère général	0	432 000	44 000	328 763	297 000	43 000	187 000	0	238 400	20 000	1 590 163	
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	1 207 900	217 500	254 100	0	1 500	0	0	306 000	0	1 987 000	
014 Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
022 Dépenses imprévues	233 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 692	
65 Autres charges de gestion courante	0	312 903	0	26 100	0	0	0	0	0	0	339 003	
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66 Charges financières	-2 357	46 324	0	58 661	0	0	0	0	0	0	102 629	
67 Charges exceptionnelles	14 800	0	0	7 500	0	0	0	0	0	0	22 300	
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'ordre	98 178	32 885	3 611	26 038	1 891	18 128	18 328	27 971	45 153	0	272 183	
023 Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042 Opérat* ordre transfert entre sections	98 178	32 885	3 611	26 038	1 891	18 128	18 328	27 971	45 153	0	272 183	
043 Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	4 158 516	550	33	0	0	0	0	0	0	0	4 159 099
Recettes réelles	4 079 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 079 089
013 Atténuations de charges	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
70 Produits des services, du domaine, vente	213 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213 500
73 Impôts et taxes	2 989 856	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 989 856
74 Dotations et participations	808 749	0	0	0	0	0	0	0	0	0	808 749
75 Autres produits de gestion courante	46 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 986
76 Produits financiers	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Receffes d'ordre	79 417	550	33	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	79 417	550	33	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales	
	A1.1

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	344 312,45	1 611 298,38	0,00	0,00	2 376 324,39
011	Charges à caractère général	344 312,45	1 611 298,38	0,00	0,00	2 376 324,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	194 500,00	0,00	0,00	432 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 207 900,00	0,00	0,00	1 207 900,00
022	Dépenses imprévues	233 691,56	0,00	0,00	0,00	233 691,56
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	98 177,58	17 674,29	0,00	0,00	137 062,63
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	144 900,00	0,00	0,00	312 902,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-2 356,69	46 324,09	0,00	0,00	43 967,40
67	Charges exceptionnelles	14 800,00	0,00	0,00	0,00	14 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	4 546 386,00	229,00	0,00	0,00	4 546 936,00
013	Atténuations de charges	4 158 516,26	229,00	0,00	0,00	4 159 066,26
042	Opérat* ordre transfert entre sections	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	79 417,00	229,00	0,00	0,00	79 967,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	213 500,00	0,00	0,00	0,00	213 500,00
74	Dotations et participations	2 989 856,00	0,00	0,00	0,00	2 989 856,00
75	Autres produits de gestion courante	808 749,08	0,00	0,00	0,00	808 749,08
76	Produits financiers	46 986,18	0,00	0,00	0,00	46 986,18
77	Produits exceptionnels	8,00	0,00	0,00	0,00	8,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	387 869,74	0,00	0,00	0,00	387 869,74
	SOLDE (2)	4 202 073,55	-1 611 069,38	0,00	0,00	2 170 611,16

(1)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04			
	020 Administrat* général centralisée	021 Assemblée locale	022 Administration municipale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. sans abscence	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act* de ressources

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	265 110,81
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	265 110,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	44 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	217 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ⁿ ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	3 670,81
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	33,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	33,00
042	Opérai ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ⁿ ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	33,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-265 077,81

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours 114 Autres services de protection civile

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
		Services communs	Enseignement du premier degré	Enseignement du deuxième degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Services annexes de l'enseignement	
	DEPENSES (2)	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 162,07
	Dépenses de l'exercice	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 162,07
011	Charges à caractère général	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 763,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 037,97
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 661,10
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	-10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-701 162,07
	SOLDE (2)	0,00	-10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-701 162,07

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211	212	213	251	252	253	254	255
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes	Hébergement et	Transports	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de

	scolaire			services		
DEPENSES (2)						
	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à caractère général	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Viement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)						
	0,00	-10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	298 890,97
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	298 890,97
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-298 890,97

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

	artistiques	spectacles					
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs			41 Sports		42 Jeunesse			Total
		412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 628,24
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 628,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 128,24
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)									
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-62 628,24

(1)	Libellé	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42				
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)			

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 971,24
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 971,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 971,24
043	Opérai ^r ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^r ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 971,2

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	205 328,15
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	205 328,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	187 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	18 328,15
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-205 328,15

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	DEPENSES (2)	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	107 026,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	107 026,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	105 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 626,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-107 026,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002.

apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	417 570,38	155 145,76	0,00	0,00	608 037,14
010	Stocks	417 570,38	154 515,76	0,00	0,00	607 407,14
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	124 703,38	0,00	0,00	0,00	124 703,38
041	Opérations patrimoniales	79 417,00	229,00	0,00	0,00	79 967,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	154 286,76	0,00	0,00	154 286,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	212 450,00	0,00	0,00	0,00	247 450,00
101	RESERVE FONCIERE	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
103	MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00
108	BATIMENTS COMMUNAUX	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
111	CADRE DE VIE	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
120	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
121	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
126	CIMETIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	TOUR LESDIGUIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
132	CREATION GROUPE SCOLAIRE	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
133	DEFENSE INCENDIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	AMENAGEMENT PAN PERDU	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat* décentralisée, act* européen.	Total
135	AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	ESPACE VIANNAY	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
140	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	62 010,00	0,00	0,00	0,00	62 010,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	630,00	0,00	0,00	630,00
RECETTES (2)		3 129 920,44	17 674,29	0,00	0,00	3 162 805,49
Recettes de l'exercice		1 233 227,09	17 674,29	0,00	0,00	1 266 112,14
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	98 177,58	17 674,29	0,00	0,00	131 062,63
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 135 049,51	0,00	0,00	0,00	1 135 049,51
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		1 896 693,35	0,00	0,00	0,00	1 896 693,35
SOLDE (2)		2 712 350,06	-137 471,47	0,00	0,00	2 554 768,33

(1)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04			
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		155 145,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		154 515,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 286,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	RESERVE FONCIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
120	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
126	CIMETIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	TOUR LESDIGIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	CREATION GROUPE SCOLAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	DEFENSE INCENDIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale
134	AMENAGEMENT PAN PERDU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	ESPACE VIANNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	17 674,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	17 674,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	17 674,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act* de coopérat* décentralisée
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-137 471,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	15 207,50
010	Stocks	0,00	0,00	10 033,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	33,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement			10 000,00
111	CADRE DE VIE	0,00	0,00	10 000,00
125	VIDEOSURVEILLANCE	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers			0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	5 174,50
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	47 508,80
010	Stocks	0,00	0,00	47 508,80
021	Virement de la sec* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	3 610,80
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité Intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	43 898,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser – reports				
SOLDE (2)				
				32 301,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 11					114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile	
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
111	CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	VIDEOSURVEILLANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 867,23
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 928,86
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 928,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
105	ECOLIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
132	CREATION GROUPE SCOLAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 938,37
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 563,90
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 037,53
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 037,53

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 526,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 696,74

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
105	ECOLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
111	CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	CREATION GROUPE SCOLAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	131 635,33
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
108	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	9 635,33
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890,99
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890,99
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser – reports						
SOLDE (2)						
						-129 744,36

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
108	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	72 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	72 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	72 000,00
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	0,00	0,00	0,00	72 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	48 128,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	48 128,20
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	18 128,20
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs		41 Sports	42 Jeunesse	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser – reports						
SOLDE (2)						
-23 871,76						

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymna-ses	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	Total
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement										
107	EQUIP. SPORTIFS ET CULTURELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)				
		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				524 Autres services	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté		
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Mairie de St Jean de Bournay - Budget Communal - BP (projet de budget) - 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 971,2
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 971,2
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 971,2
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 971,24

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	127 131,79
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00
103	MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000
105	ECOLES	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000
108	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000
110	SALLE CLAIRE DELAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000
111	CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	16 131
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	18 328
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	18 328
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	18 328,15
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-108 803,64

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	24 000,00	2 700 121,01	0,00	2 736 121,01
010	Stocks	0,00	2 584 400,13	0,00	2 620 400,13
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	24 000,00	2 584 400,13	0,00	2 620 400,13
101	RESERVE FONCIERE	0,00	0,00	0,00	0,00
102	AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE	0,00	507 200,00	0,00	507 200,00
103	MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00
105	ECOLES	0,00	0,00	0,00	0,00
108	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00
110	SALLE CLAIRE DELAGE	0,00	0,00	0,00	0,00
111	CADRE DE VIE	24 000,00	0,00	0,00	36 000,00
121	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
125	VIDEOSURVEILLANCE	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
127	TOUR LESDIGUIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
133	DEFENSE INCENDIE	0,00	0,00	0,00	0,00
134	AMENAGEMENT PAN PERDU	0,00	0,00	0,00	0,00
135	AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION	0,00	1 664 500,00	0,00	1 664 500,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
136	AMENAGEMENT GIRATOIRE L' ESCALE	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
137	ESPACE VIANNAY	0,00	0,00	0,00	0,00
140	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPEMENT DURABLE	0,00	7 700,13	0,00	7 700,13
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	115 720,88	0,00	115 720,88
RECETTES (2)					
Recettes de l'exercice		0,00	114 276,03	0,00	114 276,03
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	1 626,03	0,00	1 626,03
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	112 650,00	0,00	112 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	-2 585 844,98	0,00	-2 578 317,88
SOLDE (2)		-24 000,00	-2 585 844,98	0,00	-2 578 317,88

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice		24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	RESERVE FONCIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105	ECOLIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
110	SALLE CLAIRE DELAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	CADRE DE VIE	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	VIDEOSURVEILLANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	TOUR LESDIGUIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	DEFENSE INCENDIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	AMENAGEMENT PAN PERDU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	AMENAGEMENT GIRATOIRE L' ESCALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	ESPACE VIANNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
140	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sect°ions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	2 700 121,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	2 584 400,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	2 584 400,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101	RESERVE FONCIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE	0,00	0,00	507 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105	ECOLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
108	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
110	SALLE CLAIRE DELAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	VIDEOSURVEILLANCE	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	TOUR LESDIGUIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	DEFENSE INCENDIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	AMENAGEMENT PAN PERDU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
135	AMENAGEMENT AVENUE DE LA LIBERATION	0,00	0,00	1 664 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
136	AMENAGEMENT GIRATOIRE L'ESCALE	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
137	ESPACE VIANNAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
140	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPEMENT DURABLE	0,00	0,00	7 700,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	115 720,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	114 276,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	114 276,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	1 626,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	112 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	-2 585 844,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002.

apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 784 062,50									
1641 Emprunts en euros (total)					6 784 062,50									
0257223/002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/12/2007	23/12/2007	01/04/2008	800 000,00	F		4,010	4,010		T	X Echéance constante		A-1
0257223/002	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/12/2007	23/12/2007	01/04/2008	500 000,00	F		4,900	4,900		T	X Echéance constante		A-1
820388	CREDIT AGRICOLE SUD RH/ALPES	05/09/2013	25/10/2013	25/01/2014	600 000,00	F		3,380	3,380		T	C		A-1
9676667	CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES	26/12/2015	16/03/2016	25/03/2016	884 062,50	F		1,800	1,813		T	X Echéance constante	O	A-1
A0118234000	CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES	04/10/2018	04/10/2018	25/12/2018	4 000 000,00	F		1,810	1,674		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					6 784 062,50								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 701 000,57				290 215,62	104 985,19	0,00	49 147,10	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 701 000,57				290 215,62	104 985,19	0,00	49 147,10	
0257223/002		0,00	A-1	425 437,24	10,00	F	4,010	34 274,69	16 548,92	0,00	0,00	
0257223/002		0,00	A-1	279 088,13	10,00	F	4,900	21 514,84	13 284,00	0,00	0,00	
820388		0,00	A-1	240 000,00	5,75	F	3,380	40 000,00	7 605,00	0,00	1 239,33	
9676667		0,00	A-1	515 530,64	8,67	F	1,813	58 497,23	8 886,17	0,00	137,11	
A0118234000		0,00	A-1	3 240 944,56	19,08	F	1,674	135 928,86	58 661,10	0,00	47 770,66	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 701 000,57					290 215,62	104 985,19	0,00	49 147,10

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.




IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 701 000,57	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
 Reçu en préfecture le 29/03/2023
 Publié le 31/03/2023
 ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	14-06-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Aménagement de terrains	30	14/06/2016
L	Camions et Véhicules industriels	30	14/06/2016
L	Coffre-forts	10	14/06/2016
L	Equipt de garage, ateliers, sportifs, cuisines	15	14/06/2016
L	Installations de voirie	15	14/06/2016
L	Logiciels	5	14/06/2016
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	10	14/06/2016
L	Matériel informatique	10	14/06/2016
L	Mobilier de bureau	10	14/06/2016
L	Plantations	20	14/06/2016
L	Véhicules légers et matériels de jardin	30	14/06/2016
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	14/06/2016
L	2031 Frais d'études	5	14/06/2016
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	14/06/2016
L	2033 Frais d'insertion	5	14/06/2016
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	15	14/06/2016
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	14/06/2016
L	2182 Matériel de transport	10	14/06/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**1	5	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis		
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**2	15	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	204**3	30	18/10/2016
L	21533 Réseaux câblés	15	18/10/2016
L	21534 Réseau d'électrification	20	18/10/2016
L	21538 Autres réseaux	15	18/10/2016

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		420 778,37	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		290 215,62	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	290 215,62	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		130 562,75	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	5 859,37	0,00
020	Dépenses imprévues	124 703,38	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	420 778,37	149 230,87	0,00	570 009,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		407 232,65	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		135 049,51	0,00
10222	FCTVA	126 500,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	8 549,51	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		272 183,14	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	7 893,90	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	518,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	9 633,57	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	824,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	782,40	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 132,28	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	192,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 447,59	0,00
281312	Bâtiments scolaires	21 019,30	0,00
281318	Autres bâtiments publics	38 958,21	0,00
28132	Immeubles de rapport	5 053,84	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	25 400,53	0,00
28138	Autres constructions	4 355,96	0,00
28151	Réseaux de voirie	23 252,32	0,00
28152	Installations de voirie	9 203,87	0,00
281533	Réseaux câblés	942,49	0,00
281534	Réseaux d'électrification	4 238,00	0,00
281561	Matériel roulant	318,40	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	872,77	0,00
281571	Matériel roulant	19 410,18	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	713,19	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 367,24	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	638,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 099,92	0,00
28182	Matériel de transport	7 863,80	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	22 918,80	0,00
28184	Mobilier	26 237,52	0,00
28188	Autres immo. corporelles	23 895,06	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00



	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	407 232,65	109 526,00	1 896 693,35	1 000 000,00	3 413 452,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 570 009,24
Ressources propres disponibles	IV 3 413 452,00
Solde	V = IV - II (6) 2 843 442,76

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL														
IV - ANNEXES														
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS														
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT														
B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE (art.L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)														
Type d'emprunt	Date de signature	Date de 1er encasement	Référence du contrat	Objet	Bénéficiaire	Organisme prêteur	Nature du taux	Index	Taux	Durée	terme de l'engagement	Capital initial	Quotité garantie %	Part du capital restant dû garantie au 31/12/2022
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	01/06/1994 01/06/2010	1995	430377 / 1172277	Construct* logt sociaux (rue Pasteur)	Pluralls	CDC	taux révisable	taux livret A	2.55%	32	2029	1 020 067.17	50%	153 551.26
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	10/05/2005	2007	1043692	Construct* Logt Individuel "Le Petit Bois"	Pluralls	CDC	taux révisable	taux livret A	2.95%	35	2041	54 630.00	40%	14 088.46
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	10/05/2005	2007	1043693	Construct* Logt Individuel "Le Petit Bois"	Pluralls	CDC	taux révisable	taux livret A	2.95%	50	2056	9 950.00	40%	3 186.89
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	10/05/2005	2007	1043681	Construct* 3 Logt Individuel "Le Petit Bois"	Pluralls	CDC	taux révisable	taux livret A	3.40%	35	2041	186 336.00	40%	49 412.81
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	10/05/2005	2007	1043688	Construct* 3 Logt Individuel "Le Petit Bois"	Pluralls	CDC	taux révisable	taux livret A	3.40%	50	2056	26 498.00	40%	8 695.87
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	03/09/2004	2007	1035740	Réhabilitation 163 logt rue de la Barre	Maison de retraite EHPAD	CDC	taux révisable	taux livret A	3.46%	23	2029	1 000 000.00	40%	145 119.80
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	21/02/2005 01/09/2017	2006	1041881 / 1328216	Construct* 15logt collectifs "Le Parc" rue de la République	OPAC 38	CDC	taux révisable	taux livret A	2.95%	35	2040	24 277.00	40%	5 965.91
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	27/02/2008	2008	1117281	Construct* 15logt collectifs "Le Parc" rue de la République	OPAC 38	CDC	taux révisable	taux de l'indice des prix à la consommation	3.65%	35	2043	785 853.75	40%	249 058.25
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	03/02/2009 01/07/2018	2010	1131457 / 1326510	Amélioration 110logt Groupe La Barre	OPAC 38	CDC	taux révisable	taux livret A	3.10%	25	2039	197 000.00	40%	47 821.33
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	20/08/2012	2013	1220909	Construct* de 19 Logt Collectifs "LesCytises"	OPAC 38	CDC	taux révisable	taux livret A +60 points de base	2.85%	40	2052	1 281 334.00	40%	411 458.78
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	20/08/2012	2013	1220914	Construct* de 19 Logt Collectifs "LesCytises"	OPAC 38	CDC	taux révisable	taux livret A +60 points de base	2.85%	50	2062	194 027.00	40%	66 324.86
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	20/08/2012	2013	1220916	Construct* de 19 Logt Collectifs "LesCytises"	OPAC 38	CDC	taux révisable	Taux livret A - 20 points de base	2.05%	40	2052	382 946.00	40%	118 820.64
Emprunt contracté pour des opérations de logement aidées par l'Etat	20/08/2012	2013	1220917	Construct* de 19 Logt Collectifs "LesCytises"	OPAC 38	CDC	taux révisable	Taux livret A - 20 points de base	2.05%	50	2062	50 499.00	40%	16 703.20

MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY - 38 - BUDGET COMMUNAL
IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(art.L.2311-7 du CGCT)

FONCTIONNEMENT

COMPTE 6574	Proposé 2023
A - ASSOCIATIONS SPORTIVES (1+2)	
1- assoc sportives équipes et compétition	
Judo	2 700 €
Karaté Do	1 415 €
Tennis de Table	1 690 €
Football	2 000 €
Football féminin	1 500 €
Rugby	7 495 €
Tennis	950 €
Badminton	500 €
total 1	18 250 €
2- assoc sportives formatrices d'enfants	
Espace Danse	430 €
Impul's gym	770 €
Yoga et Energie	140 €
Gymnastique les Roseaux	200 €
total 2	1 540 €
A - ASSOCIATIONS SPORTIVES (1 + 2) :	19 790 €
B - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS (3+4)	
3 - Activités éducatives à dominante culturelle et environnementale	
Les Mains d'Art'gil	340 €
Art'cademia	615 €
Pêcheurs de la Gervonde	900 €
Toile à voile	325 €
total 3	2 180 €
4 - Activités de loisirs	
Rando et Découverte	600 €
Groupement des Artistes St Jeannais	440 €
Avant-garde	900 €
Les Colporteurs	300 €
total 4	2 240 €
B - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS (3+4)	4 420 €
TOTAL A + B :	24 210 €
C - Divers subventions	
COS Personnel communal (estimation du COS)	8 500 €
Souvenir Français	400 €
FNACA	400 €
ANACR	400 €
Comité des fêtes	500 €
Bacoba Club	900 €
Ronron des rues	150 €
Prévention routière	50 €
C - Divers subventions :	11 300 €
D - Subventions sur projet liées à l'animation de la Commune	
Amis du Jumelage	2 000 €
Assoc. JASPIR PROD (Fête de la Musique)	10 000 €
JASPIR Fresque	1 500 €
Bacoba (animation 8 décembre)	1 500 €
FNACA (insertion décès) (variable)	400 €
ANACR (insertion décès) (variable)	400 €
Groupement Artiste St Jeannais 50 ans	1 000 €
Imprévus (dont centres de formations, environ 400€)	12 375 €
D - Sub anim commune :	29 175 €
TOTAL A + B + C+ D :	64 685 €
E - Scolaires	
Ecoles 1er degré publiques	
Coopérative Ecole J D F(sub sport)	1 000 €
Coopérative Ecole J D F (sub)	530 €
Coopérative Ecole Mat J L	530 €
Total Ecoles 1er degré publiques	2 060 €
Divers	
Le Sou des écoles publiques St-Jean - Royas	400 €
Association Sportive Collège Fernand Bouvier	400 €
D DEN	55 €
Centre Educatif	
LEAP	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	400 €
Institut Médico Educatif -	
Maison Familiale Rurale -	
Autres instituts de formation	
Total Divers	1 255 €
E - Total scolaire + Divers	3 315 €
6574	68 000 €
COMPTE 657362	Proposé 2023
CCAS	20 000 €
TOTAL CCAS	20 000 €
TOTAL SUBVENTION AU COMPTE 657362	20 000 €

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2022

CATEGORIE	GRADE	DATE et NUMERO de délibération portant création ou modification du temps de travail	TC	TNC	QUOTITE	DATE DE NOMINATION	POSTES OUVERTS	pourvu	postes non pourvus
Filière Administrative									
Emplois de direction	Directeur général des services	02/06/2014	TC		1.00	08/03/2021	1	1	0
Catégorie A	Attaché principal	01/12/2022	TC		1.00	01/12/2022	1	1	0
Catégorie B	Rédacteur principal de 1ère classe	19/12/2019	TC		1.00	01/10/2019	1	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	07/06/2018	TNC		0.80	01/12/2022	1	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	18/03/2014	TC		1.00	01/03/2014	1	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif	04/07/2019	TC		1.00	01/08/2019	1	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif	30/06/2021	TC		1.00	01/03/2022	1	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif	30/06/2021		TNC	0.80	06/09/2021	1	1	0
Catégorie C	Adjoint administratif	01/12/2022		TNC	0.70	01/12/2022	1	1	0
	Total filière administrative				8.30		9	9	0
Filière technique									
Catégorie A	Ingénieur Principal	01/12/2022	TC		1.00	01/12/2022	1	1	0
Catégorie B	Technicien principal de 1ère classe	25/12/2017	TC		1.00	25/12/2017	1	1	0
Catégorie B	Technicien principal de 2ème classe	01/12/2022	TC		1.00	01/12/2022	1	1	0
Catégorie B	Technicien	15/03/2018	TC		1.00	01/09/2021	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	22/04/2003	TC		1.00	01/06/2003	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	24/05/2016	TC		1.00	01/01/2016	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	29/07/2014	TC		1.00	01/01/2014	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	01/12/2022	TC		1.00	01/12/2022	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise	18/10/2018	TC		1.00	01/10/2018	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise	14/06/2016	TC		1.00	01/07/2016	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise	01/11/2021	TC		1.00	01/11/2021	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise	01/11/2021	TC		1.00	01/11/2021	1	1	0
Catégorie C	Agent de maîtrise	01/11/2021	TC		1.00	01/11/2021	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique principal de 1ère classe	19/07/2011	TC		1.00	01/06/2011	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique principal de 1ère classe	07/06/2018	TC		1.00	01/01/2018	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique principal de 1ère classe	19/12/2019	TC		1.00	01/10/2019	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique principal de 1ère classe	01/12/2022		TNC	0.75	01/12/2022	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/12/2022	TC		1.00	01/12/2022	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/12/2022		TNC	0.85	01/12/2022	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	30/06/2004	TC		1.00	01/09/2004	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	19/07/2014	TC		1.00	19/07/2014	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	24/11/2015	TC		1.00	01/11/2015	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	13/09/2016	TC		1.00	01/10/2016	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	19/09/2017	TC		1.00	01/09/2020	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	20/09/2017	TC		1.00	04/01/2021	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	04/07/2019	TC		1.00	01/08/2019	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	01/09/2022		TNC	0.55	01/09/2022	1	1	0
Catégorie C	Adjoint technique	01/09/2022		TNC	0.60	01/09/2022	1	1	0
	Total filière technique						28	28	0
Filière médico-sociale									
Filière animation									
Catégorie B	Animateur	19/09/2019	TC		1.00	01/10/2019	1	1	0
Catégorie C	adjoint d'animation	30/06/2021		TNC	0.80	01/09/2021	1	1	0
Catégorie C	adjoint d'animation	01/09/2022		TNC	0.80	01/09/2022	1	1	0
Catégorie C	adjoint d'animation	01/12/2022	TC		1.00	01/12/2022	1	1	0
	Total filière animation						4	4	0
Filière Police municipale									
Catégorie B	Chef de service	01/11/2021	TC		1.00	01/03/2022	1	1	0
Catégorie C	Gardien Brigadier	14/01/2021	TC		1.00	01/01/2022	1	1	0
Catégorie C	Gardien Brigadier	04/05/2021	TC		1.00	01/11/2021	1	1	0
	Total filière police municipale						3	3	0
TOTAL GENERAL							44	44	0

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie Intéressée, ...).

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE
C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lotissement	Zone d'Activité des Basses Echarrières		-		SPA	Oui

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

**IV
D1**

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	6 029 000,00	1,06	38,06	1,00	2 294 637,00	1,07
TFPNB	145 900,00	1,07	49,92	1,00	72 833,00	1,07
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 373 145,00	0,00			2 392 568,00	0,00



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES :
Pour : 24
Contre : —
Abstentions : —

Date de convocation : 22/3/2023

Présenté par Le Maire (1),
A , le 28/3/2023
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le 30/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 038-213803992-20230328-2023_21-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.
La séance est ouverte en présence de :

19 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY - M. Bernard VERNAY - Mme Josiane GERIN - M. Philippe PIERRE - Mme Magali DELMONT - M. Damien GINESTE - Mme Laurence LUINO - M. Éric FRAYSSINET - Mme Marie José RUBIRA - Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET - M. Daniel CHEMINEL - Mme Sandrine MOREL - Régine BROIZAT - M. Olivier ZANCA

8 Conseillers excusés : François DOUHERET (procuration à Mme NEURY), - Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. POURRAT), M. Camille MONTAGNAT (procuration à Mme GERIN), Mme Nathalie PELLER - M. Stéphane CAPOURET - Mme Christine MATRAT (procuration à M. ROUVIERE) - Mme Béatrice DUREPAIRE (procuration à Mme LUINO) - Mme Isabelle DELAGE

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/21 Budget commune 2023 – Budget primitif

Cf. l'annexe 2023/21, résumée ci-dessous :

Suite aux commissions finances réunies les 31 janvier et le 13 février 2023, et conformément au débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023, le budget primitif de la Commune 2023 est proposé au Conseil Municipal comme suit :

1/ La section de FONCTIONNEMENT du BP 2023 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 4 546 969 €.

Les propositions s'établissent comme suit :

Chapitre	I - DEPENSES	4 546 969.00 €
011	Charges à caractère général	1 590 163.00 €
012	Frais de personnel et frais assimilés	1 987 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	339 002.80 €
66	Charges financières	102 628.50 €
67	Charges exceptionnelles	22 300.00 €
022	Dépenses imprévues	233 691.56 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	272 183.14 €
	II - RECETTES	4 546 969.00 €
013	Atténuations de charges	20 000.00 €
70	Produits des services	213 500.00 €
73	Impôts et taxes	2 989 856.00 €
74	Dotations, subventions et participations	808 749.08 €
75	Autres produits de gestion courante	46 986.18 €
76	Produits financiers	8.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000.00 €
002	Résultat reporté	387 869.74 €

2/ La section d'INVESTISSEMENT du BP 2023 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 3 880 000 €.

Les propositions s'établissent comme suit :

Chapitre	I – DEPENSES	3 880 000.00 €
	Total des opérations d'équipement	3 234 850.13 €
	Total des Restes A Réaliser	149 230.87 €
13	Subventions d'investissement	1 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	290 215.62 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	124 703.38 €
040	Opérations d'ordre entre sections	80 000.00 €
	II – RECETTES	3 880 000.00 €
001	Solde d'exécution	1 896 693.35 €
10	Dotations, fonds divers (sauf mise en réserve)	135 049.51 €
1068	Résultat N-1 mis en réserve	1 000 000.00 €
13	Subventions	576 074.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	272 183.14 €

Liste des opérations d'investissement :

OPERATION	INTITULE	BP 2023
101	Réserve foncière	30 000,00
102	Aménagement urbain et voirie	559 729,89
103	Mairie	20 630,00
105	Ecoles	10 000,00
107	Equipements sportifs et culturels	85 075,33
108	Bâtiment communaux	213 131,79
110	Salle Claire Delage	16 000,00
111	Cadre de vie	84 452,87
120	Informatique et bureautique	12 000,00
121	Eclairage public	35 000,00
125	Vidéosurveillance	120 000,00
126	Cimetière	35 000,00
127	Tour Lesdiguières	20 000,00
131	Agenda accessibilité programmée	15 000,00
132	Création groupe scolaire	50 660,00
133	Défense incendie	19 600,00
134	Aménagement Pan perdu	10 000,00
135	Aménagement Avenue de la Libération	1 711 617,34
136	Aménagement giratoire - escale	256 099,00
137	Espace Viannay	10 000,00
140	Environnement et développement durable	70 084,78
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 384 081,00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 communal
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE**Pour : Unanimité****Contre : 0****Abstention : 0**

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2023

ANNEXE N° 6

COMPTE 6574	Proposé 2023
A – ASSOCIATIONS SPORTIVES (1+2)	
1- assoc sportives équipes et compétition	
Judo	2 700 €
Karaté Do	1 415 €
Tennis de Table	1 690 €
Football	2 000 €
Football féminin	1 500 €
Rugby	7 495 €
Tennis	950 €
Badminton	500 €
total 1	18 250 €
2- assoc sportives formatrices d'enfants	
Espace Danse	430 €
Impul's gym	770 €
Yoga et Energie	140 €
Gymnastique les Roseaux	200 €
total 2	1 540 €
A – ASSOCIATIONS SPORTIVES (1 + 2) :	19 790 €
B – ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS (3+4)	
3 – Activités éducatives à dominante culturelle et environnementale	
Les Mains d'Art'gil	340 €
Art'cademia	615 €
Pêcheurs de la Gervonde	900 €
Toile à voile	325 €
total 3	2 180 €
4 – Activités de loisirs	
Rando et Découverte	600 €
Groupement des Artistes St Jeannais	440 €
Avant-garde	900 €
Les Colporteurs	300 €
total 4	2 240 €
B – ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS (3+4)	4 420 €
TOTAL A + B :	24 210 €

C – Divers subventions	
COS Personnel communal (estimation du COS)	8 500 €
Souvenir Français	400 €
FNACA	400 €
ANACR	400 €
Comité des fêtes	500 €
Bacoba Club	900 €
Ronron des rues	150 €
Prévention routiere	50 €
C - Divers subventions :	11 300 €

D – Subventions sur projet liées à l'animation de la Commune	
Amis du Jumelage	2 000 €
Assoc. JASPIR PROD (Fête de la Musique)	10 000 €
JASPIR Fresque	1 500 €
Bacoba (animation 8 décembre)	1 500 €
FNACA (insertion décès) (variable)	400 €
ANACR (insertion décès) (variable)	400 €
Groupement Artiste St Jeannais 50 ans	1 000 €
Imprévus (dont centres de formations, environ 400€)	12 375 €
D – Sub anim commune :	29 175 €
TOTAL A + B + C + D :	64 685 €

E - Scolaires	
Ecoles 1er degré publiques	
Coopérative Ecole J D F(sub sport)	1 000 €
Coopérative Ecole J D F (sub)	530 €
Coopérative Ecole Mat J L	530 €
Total Ecoles 1er degré publiques	2 060 €
Divers	
Le Sou des écoles publiques St-Jean - Royas	400 €
Association Sportive Collège Fernand Bouvier	400 €
DDEN	55 €
Centre Educatif	
LEAP	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	400 €
Institut Médico Educatif -	
Maison Familiale Rurale -	
Autres instituts de formation	
Total Divers	1 255 €
E - Total scolaire + Divres	3 315 €
6574	68 000 €

17,54 € par
enfant St
Jeannais

COMPTE 657362	Proposé 2023
CCAS	20 000 €
TOTAL CCAS	20 000 €
TOTAL SUBVENTION AU COMPTE 657362	20 000 €



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_22-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

19 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY - M. Bernard VERNAY - Mme Josiane GERIN - M. Philippe PIERRE - Mme Magali DELMONT - M. Damien GINESTE - Mme Laurence LUINO - M. Éric FRAYSSINET - Mme Marie José RUBIRA - Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET - M. Daniel CHEMINEL - Mme Sandrine MOREL - Régine BROIZAT - M. Olivier ZANCA

8 Conseillers excusés : François DOUHERET (procuration à Mme NEURY), - Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. POURRAT), M. Camille MONTAGNAT (procuration à Mme GERIN), Mme Nathalie PELLER - M. Stéphane CAPOURET - Mme Christine MATRAT (procuration à M. ROUVIERE) - Mme Béatrice DUREPAIRE (procuration à Mme LUINO) - Mme Isabelle DELAGE

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/22 Budget commune 2023- Subventions aux associations

Cf. l'annexe 2023/22, résumée ci-dessous :

Conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget » il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées aux associations pour 2023.

Un mode de calcul a été mis en place en 2015 pour clarifier les critères d'attribution.

Il a permis de définir pour 2023 un besoin de crédit à l'article 6574 de 68 000 €.

Compte tenu la volonté de soutenir les associations, il est proposé de continuer à contribuer à la relance des animations culturelles et sportives de la commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les attributions de subvention pour 2023
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET COMMUNAL (2)

Numéro SIRET : 21380399200089

POSTE COMPTABLE : CFP LA COTE SAINT ANDRE

M. 14

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET : BUDGET ZAC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	31
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	32
C3.2 - Liste des établissements publics créés	33
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	34
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	35

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	36
D2 - Arrêté et signatures	37



- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques des communes de moins de 3 500 habitants et plus. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
38399MAIRIE DE ST JEAN DE BOURNAY
BUDGET ZACSLO
projet de budget

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,00 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		0,00	0,00
---------------------	--	------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
 Reçu en préfecture le 29/03/2023
 Publié le 31/03/2023
 ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

0,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissements publics ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à L. 5211-40 de la loi n° 2010-1615 du 15 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES													
	Total recettes investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affactation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023



ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
 Reçu en préfecture le 29/03/2023
 Publié le 31/03/2023
 ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
 Reçu en préfecture le 29/03/2023
 Publié le 31/03/2023
 ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE



- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES
A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00		0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

S210

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	
	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES :
Pour : 24
Contre : -
Abstentions : -

Date de convocation : 22/3/23

Présenté par Le Maire (1),
A , le 28/3/23
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le 30/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. The signatures vary in style, some being highly stylized and others more legible. They appear to be the signatures of the council members mentioned in the text above.



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_23-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

19 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY - M. Bernard VERNAY - Mme Josiane GERIN - M. Philippe PIERRE - Mme Magali DELMONT - M. Damien GINESTE - Mme Laurence LUINO - M. Éric FRAYSSINET - Mme Marie José RUBIRA - Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET - M. Daniel CHEMINEL - Mme Sandrine MOREL - Régine BROIZAT - M. Olivier ZANCA

8 Conseillers excusés : François DOUHERET (procuration à Mme NEURY), - Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. POURRAT), M. Camille MONTAGNAT (procuration à Mme GERIN), Mme Nathalie PELLER - M. Stéphane CAPOURET - Mme Christine MATRAT (procuration à M. ROUVIERE) - Mme Béatrice DUREPAIRE (procuration à Mme LUINO) - Mme Isabelle DELAGE

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/23 Budget ZAC 2023 – Budget primitif

Cf. l'annexe 2023/23, résumée ci-dessous :

1/ La section de FONCTIONNEMENT du BP 2023 s'équilibre,

en recettes et en dépenses, à 0.00 €.

2/ La section d'INVESTISSEMENT du BP 2023 s'équilibre,

en recettes et en dépenses, à 0.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 ZAC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT



VILLE
DE
SAINT-JEAN DE BOURNAY
ISERE

BAIL DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL

ENTRE :

La commune de Saint Jean de Bournay représentée par son maire en exercice, Monsieur Franck POURRAT, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 et faisant élection de domicile au siège de la Mairie de Saint Jean de Bournay, montée de l'hôtel de Ville, 38440 Saint Jean de Bournay,

Et ci-après dénommée « la bailleuse »

D'une part,

ET

à M. MERMET Frédéric

Faisant élection de domicile au 4 rue Henri PICARD, au 1^{er} étage 38440 Saint Jean de Bournay

Et ci-après dénommée «le locataire »

D'autre part,

PREAMBULE

Bailleuse et locataire déclarent :

- Qu'elles ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure, notamment relative à la protection des majeurs, susceptibles de restreindre leur capacité civile ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens ;
- Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiements et qu'ils ne font pas l'objet et n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective : faillite personnelle, sauvegarde d'entreprise, liquidation des biens, règlement judiciaire, redressement judiciaire, etc.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de Saint Jean de Bournay donne le bail à M. MERMET Frédéric, pour une activité de santé (code APE : 8690F), qui acceptent, l'immeuble dont la désignation suit, étant précisé que ce bail sera régi par les articles L.145-1 et suivants du Code de commerce portant statut des baux commerciaux.

ARTICLE 1^{ER} : DESIGNATION DE L'IMMEUBLE LOUE

Les locaux faisant l'objet du présent bail sont ceux situés au 4 rue Henri PICARD, 38440 Saint Jean de Bournay en situation (1^{er} étage) d'une surface en usage exclusif de 21.24 m2, et de locaux partagés comprenant :

- Hall d'accueil et couloir : 12.98 m2
- Sanitaire : 6.23 m2
- Une salle d'attente : 23.62 m2
- Bureau 3 : 6.84 m2
- Bureau 4 : 9.49 m2

ARTICLE 2 : ETAT DES LIEUX

La locataire déclare bien connaître l'état des lieux loués au vu des divers documents et renseignements qui lui ont été communiqués et pour les avoir visités en vue du présent bail. Un état des lieux sera établi contradictoirement et amiablement par la bailleuse et la/le locataire, en autant d'exemplaires que de parties.

ARTICLE 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IMMEUBLE LOUE ET SES EQUIPEMENTS

3.1 Renseignement d'urbanisme

La bailleuse déclare que les locaux sont conformes aux règles d'urbanisme en ce qui concerne l'alignement du bâtiment et que ceux-ci ne font l'objet d'aucun péril.

3.2 Servitudes

La bailleuse déclare que l'immeuble vendu n'est grevé d'aucune autre servitude que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de la réglementation d'urbanisme.

3.3 Diagnostics immobiliers

1° Etat des risques naturels et technologiques

L'immeuble est situé dans une zone couverte par aléa de faible mouvement et une zone de sismicité modérée.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L.125-5, I du Code de l'environnement, un état des risques naturels et technologique est annexée au présent bail.

La bailleuse a déclaré, conformément aux dispositions de l'article L.125-1, IV du Code de l'environnement que l'immeuble loué n'a à sa connaissance subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L.125-2 ou l'article L.128-2 du Code des assurances, pendant la période où elle a été propriétaire, ou dont elle a été elle-même informée en application du texte précité.

2° Diagnostic de performance énergétique

Les biens et droits immobiliers objet du présent bail entrent dans le champ d'application du diagnostic de performance énergétique visé à l'article L.134-1 du Code de la construction de de l'habilitation.

En conséquence, sera ci-annexé, à la fin des travaux un diagnostic de performance énergétique établi à la demande de la bailleresse par expert répondant aux diverses exigences posées par les articles L.271-6 et R.271-1 et 271.2 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi qu'il résulte de l'attestation remise par cet expert à la bailleresse, conformément à l'article R.271-3 de ce même code.

Il est rappelé à la locataire qu'aux termes de l'article L.271-4, Il in fine code de la construction et de l'habitation, elle ne peut se prévaloir à l'encontre de la bailleresse des informations contenues dans le diagnostic de performance énergétique qui n'a qu'une valeur informative.

3.4 Situation de l'immeuble au regard de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes handicapées

Les locaux loués répondent à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés des établissements recevant du public (*articles L.111-1-1 et suivants du code de la construction et de l'habilitation*).

A ce titre, sera annexée au présent bail, l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R.11-19-33 du Code de la construction et de l'habilitation, à la fin des travaux de façades.

3.5 Renseignements concernant l'état du sol et du sous-sol

La bailleresse indique :

- Qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de mines exploitées dans le tréfonds du terrain loué ;
- Qu'elle n'a pas connaissance de l'existence de cavités souterraines ou de manières susceptibles de provoquer les risques d'effondrement. Par ailleurs le document d'information communal sur les risques majeurs n'en fait pas état (article R.125-1 du Code de l'environnement)
- Que le sous-sol n'a pas fait l'objet d'exploitation de carrières ;
- Que l'immeuble n'a pas été le siège d'une exploitation classée.

ARTICLE 4 : AFFECTATION DES LIEUX LOUES

4.1 Déclaration des parties

Le preneur déclare qu'il entend exercer dans les lieux une activité de santé humaine.

Après consultation des documents d'urbanisme, il s'avère qu'il n'y a pas d'obstacles juridiques à l'exercice d'une telle activité.

4.2 Affectation à usage unique

La locataire ne pourra utiliser les lieux loués qu'à usage commercial et pour l'exercice de l'activité de médecine.

Les lieux loués ne pourront affectés, même temporairement, à un autre usage et il ne pourra y être exercé aucune autre activité que celles indiquées ci- dessus, sauf autorisation préalable écrite de la bailleresse.

ARTICLE 5 : DUREE DU BAIL

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} février 2023.

Il est rappelé que conformément aux dispositions des articles L145-4 et L.145-9 du Code de commerce, dans leur rédaction actuellement en vigueur, la locataire a la faculté de mettre fin au présent bail à l'expiration de chaque période triennale, en donnant congé six mois à l'avance soit par acte d'huissier, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de congé donné tardivement ou selon des travaux irréguliers, le bail se poursuivra pour une nouvelle période de trois ans avec toutes les obligations qui en découleront pour la locataire.

Il est rappelé par ailleurs que la bailleresse tient de l'article L.145-4 du Code de commerce la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale si elle entend invoquer les dispositions des articles L.145-18, L145-21, L145-24 du Code de commerce afin de construire, de reconstruire ou de surélever l'immeuble existant, de réaffecter le local d'habitation accessoire à cet usage ou d'exécuter des travaux prescrits ou autorisés dans le cadre d'une opération de restauration immobilière et en cas de démolition de l'immeuble dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain.

Enfin la locataire a l'obligation de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés et, si nécessaire, au répertoire des métiers, à défaut de quoi ce peut entraîner un refus de renouvellement du bail sans indemnité d'éviction.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES DU BAIL

6.1 Loyer

1°Montant du loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel d'un montant 566.07 € euros, dont 492.17 € de loyer et 73.90 € de charges (provisions). Les loyers de locaux commerciaux loués nus sont exonérés de T.V.A.

Le présent bail est complété de la location d'un garage situé sur la parcelle AW 738, pour un montant de 20 € mensuel.

Les locataires auront la charge du téléphone et d'internet, de l'entretien des locaux extérieurs et intérieurs.

Ce loyer sera payé, fera l'objet de révisions, et sera indexé à compter du 1^{er} février 2023, dans les conditions indiquées ci- dessous.

2°Paiement du loyer

Le loyer convenu sera payable mensuellement et d'avance, entre les mains du receveur principal à la Trésorerie principale rattachée à la commune de Saint Jean de Bournay (38440). Le premier paiement a lieu le jour de l'entrée en jouissance.

La bailleresse sera tenue de délivrer gratuitement quittance. Toute quittance remise lors de paiement par chèque le sera sous réserve de l'encaissement effectif du chèque.

3°Classe d'indexation

Le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux mentionné à l'article L.112-2 du Code monétaire et financier.

A compter du 1^{er} février 2023 et pour chacune des années suivantes à cette même date du 1^{er} février, le loyer variera automatiquement sans que la bailleresse ait à formuler de demande particulière à cette fin. L'indice de référence sera le dernier indice connu à la date de l'effet du bail.

En cas de renouvellement de bail, la clause d'indexation restera en vigueur et s'appliquera automatiquement au loyer du bail renouvelé un an après sa prise d'effet.

Si à la date où l'indice choisit d'indexation doit entrer en jeu, l'indice de référence n'est pas publié, le loyer sera payé provisoirement à l'ancien taux. Un réajustement interviendra lors de la publication de l'indice et un rappel de loyer sera alors dû rétroactivement par la locataire.

Pour le cas où l'indice choisi viendrait à disparaître ou cesserait d'être publié, le nouvel indice qui lui serait substitué s'appliquerait de plein droit, en tenant compte des coefficients de raccordement officiels ou officieux publiés par l'INSEE.

Si aucun indice de substitution n'est publié, auquel l'indice supprimé pourrait se raccorder, un expert sera choisi d'un commun accord par les parties ou, à défaut d'accord, désigné à la requête de la partie la plus diligente par M.le Président du tribunal de grande instance du lieu de situation de l'immeuble statuant en référé. Il aura pour mission de rechercher un nouvel indice en relation soit avec l'objet du contrat, soit avec l'activité de l'une ou l'autre des parties. L'indice, ainsi déterminé et choisi par l'expert, entrera en application à compter rétroactivement de la disparition de l'indice à l'origine.

4° Révision triennale du loyer

Le loyer pourra être révisé à la demande de l'une ou l'autre des parties, tous les trois ans et dans les conditions prévues aux articles L.145-37 et L.145-38 du Code de commerce et R.145-20 et suivants du même Code

Les parties conviennent que la révision prévue à l'article L.145-38 du Code de commerce s'opérera par rapport à la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) mentionné à l'article L.112-2 du Code monétaire et financier, applicable en l'espèce, compte tenu de la nature de l'activité exercée par la locataire.

6.2 Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie ne sera pas déposé au titre du bail.

6.3 Charges

La locataire se charge directement de conclure, de gérer et d'acquitter un abonnement :

- Pour le téléphone et l'internet.
- Et d'une assurance qui lit les obligations d'un locataire

Les charges qui reposent sur la locataire sont liées à l'entretien des locaux, des abonnements, des matériels et des consommations nécessaires à son activité.

6.4 Consommations énergétiques et contrats de maintenance

Le propriétaire se charge de régler directement les charges de fonctionnement du local. Le propriétaire établira un bilan chaque année au mois de juin des consommations énergétiques et des contrats de maintenance. Les couts réels seront ensuite répartis en fonction des surfaces sur l'ensemble des 4 bureaux.

En cas de non-paiement par la locataire, aucun recours ne pourra être réalisé à l'encontre de la bailleuse, ou de son assurance, pour rechercher le paiement de ces abonnements, maintenances ou l'arrêt de la délivrance des énergies mentionnées ci-dessus.

6.5 Impôts et taxes

La locataire acquittera tous impôts, contributions et taxes, fiscales ou parafiscales, auxquels elle est et sera assujetti personnellement.

En ce qui concerne les impôts contributions ou taxes dont le propriétaire pourrait être responsable pour la locataire au titre des articles 1686 et 1687 du Code général des impôts telle que la cotisation foncière des entreprises, la locataire devra justifier de leur acquit à la bailleuse à toute réquisition et, notamment, à l'expiration du bail, avant tout enlèvement d'objet mobiliers, matériel et marchandise.

ARTICLE 7 : ENTRETIEN DES LOCAUX LOUES

La locataire sera tenue d'effectuer dans les lieux loués pendant toute la durée du bail sans délai et à ses frais, les travaux d'entretien, le nettoyage et en général toute réfection ou réparation qui s'avèreraient nécessaires et qui sont à sa charge en vertu du présent bail.

La locataire devra notamment entretenir en bon état les ferrures, portes, fenêtres devantures, volets roulants, installations électriques, robinetterie, appareils sanitaires, de chauffage, de gaz, canalisations, etc. Ces travaux d'entretien étant à la charge de la locataire et sous sa responsabilité.

La façade du local devra également être maintenu en bon état de propreté et de revêtement. Elle devra rendre les revêtements de sols en état normal d'entretien.

La locataire devra prévenir immédiatement la bailleresse de tous dommages et dégradations qui surviendraient dans les locaux loués et qui rendraient nécessaires des travaux qui, aux termes du présent bail, seraient à la charge de la bailleresse. Faute de satisfaire à cette obligation, elle sera responsable des préjudices de tous ordres engendrés par son silence ou par son retard.

L'accès des lieux devra toujours être donnée pour la vérification, les réparations et l'entretien des colonnes d'eau et descentes pluviales, d'électricité et de chauffage/ventilation.

ARTICLE 8 : TRAVAUX EN COURS DE BAIL

8.1 Travaux par la locataire

La locataire ne pourra, en toute hypothèse, et même s'il s'agit de travaux imposés par la réglementation, effectuer aucuns travaux concernant les éléments porteurs de fondation et d'ossature participant à la stabilité et à la solidarité de l'édifice (grosse œuvre) ou au clos, au couvert et à l'étanchéité, sans une autorisation écrite et préalable de la bailleresse et de son architecte. Les frais d'intervention de l'architecte de la bailleresse seront à la charge de la locataire.

La locataire ne pourra faire dans les locaux loués aucun changement de distribution sans le consentement préalable et par écrit de la bailleresse.

Tous travaux, embellissements et amélioration quelconques qui seraient faits par la locataire, même avec l'autorisation de la bailleresse, resteront en fin de bail la propriété de ce dernier, sans indemnité, à moins que la bailleresse ne préfère demander leur enlèvement et la remis des lieux dans leur état antérieur, et ce aux frais de la locataire.

8.2 Travaux réalisés par la bailleresse

La locataire souffrira sans indemnité toutes les constructions, surélévations et travaux quelconques qui seront exécutés dans les locaux loués ou dans l'immeuble et elle ne pourra demander aucune diminution de loyer quelle qu'en soit l'importance. Elle devra également souffrir tous travaux, intéressant les parties communes ainsi que toutes réparations et travaux relatifs à l'aménagement d'autres parties privatives de l'immeuble ; le tout sous réserve des dispositions de l'article 1724 du Code civil.

En application de ce texte, si les travaux durent plus de vingt et un jour, le loyer sera diminué en fonction de la durée des travaux et du degré de la privation de jouissance éprouvée par la locataire.

Toutefois cette clause ne s'appliquerait pas si les travaux entraînaient un arrêt de l'activité du locataire ou une gêne excessive dans l'exercice de cette activité ou encore une baisse notable de son chiffre d'affaires. Elle pourrait alors prétendre à une diminution du loyer, en fonction de la durée des travaux et du degré de la privation de jouissance éprouvée par lui, sans préjudice de l'éventuelle action en dommages-intérêt à l'encontre de tiers dont la responsabilité serait engagée.

Il est précisé que dans les locaux existent de trappes de visite pour l'accès aux canalisations de climatisation, d'électricité, de téléphone, de télédistribution, etc, qui seraient susceptibles de desservir d'autres locaux contigus. L'accès aux dites trappes devra toujours être autorisé par la locataire ainsi que le passage des ouvriers et autres hommes de l'art pour les travaux de connexion, notamment électriques, téléphoniques et informatiques.

ARTICLE 9 : REPARTITIONS

La locataire, comme la baillesse, s'oblige à effectuer les répartitions leur incombant au fur et à mesure qu'elles deviendront nécessaires.

A défaut d'exécution par l'une ou par l'autre des parties des obligations de réparations lui incombant, soit en vertu de la loi, soit en vertu du présent bail, l'autre partie pourra se faire autoriser judiciairement à les exécuter aux frais de la partie défaillante, dans les conditions fixées par le juge, à moins qu'il ne préfère former une demande de résiliation du bail, sans préjudice de dommages-intérêts.

9.1 Réparations à la charge de la baillesse

En exécution de l'article R.145-35, 1° du Code de commerce, la baillesse supportera la charge de toutes les réparations ou réfections autres que les réparations locatives ou d'entretien mentionnées au 2° ci-dessous, concernant les locaux loués ou les équipements compris dans la location [(ajouter, si les locaux sont situés dans un immeuble collectif en copropriété) que ces réparations affectent les parties privatives du lot loué, ou les parties communes de l'immeuble ou ses équipements collectifs]].

9.2 Réparation à la charge de la locataire

La locataire supportera la charge des réparations locatives des réparations d'entretien, qui doivent être entendues comme celles utiles au maintien permanent de l'immeuble en bon état. Toutefois si ces réparations sont rendues nécessaires par la vétusté, la charge des travaux incombera à la baillesse. Il en sera de même si ces réparations sont imposées par la survenance d'un événement extérieur, irrésistible et imprévisible, causant une dégradation des lieux loués et présentant les caractères de la force majeure.

9.3 Travaux de mises aux normes, imposés par la réglementation

La locataire supportera, sans recours contre la baillesse, la charge de tous les travaux ayant pour objet de mettre les locaux loués en conformité avec la réglementation, à la condition qu'ils soient en rapport avec la destination contractuelle des locaux.

Il en serait autrement toutefois si ces travaux pouvaient être qualifiés de « grosses réparations » au sens de l'article 606 du Code civil, y compris, dans cette hypothèse, le cas où ils seraient rendus nécessaires par la vétusté de l'immeuble ou de ses équipements ou encore si ces travaux étaient rendus nécessaires par un événement de force majeure. Dans ces différents cas la charge des travaux de mise aux normes incombera à la baillesse.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS DE LA LOCATAIRE CONCERNANT LA JOUISSANCE DES LOCAUX LOUES

10.1 Modalités de jouissance des locaux par la locataire

La locataire veillera à ce que la tranquillité et le bon ordre de l'immeuble ne soient troublés ni par son fait, ni par celui de ses préposés, de ses fournisseurs ou de ses patients. Elle devra notamment prendre toutes précautions pour éviter tous troubles de jouissance, notamment par le bruit et éventuellement les odeurs.

Elle lui appartiendra de se conformer strictement aux prescriptions de tous règlements, arrêtés de police, règlements sanitaires et veiller au respect des règles d'hygiène, de salubrité, etc.

En ce qui concerne plus particulièrement l'exercice de son activité, la locataire devra l'assurer en conformité rigoureuse avec les prescriptions légales et administratives pouvant s'y rapporter. Elle fera son affaire personnelle, de façon que la Commune ne soit jamais inquiétée ni recherchée à ce sujet, de toutes réclamations ou contestations qui pourraient survenir du fait de son activité dans les lieux loués.

Elle devra en outre faire son affaire personnelle, sans pouvoir n'exercer de ce fait aucun recours contre la bailleuse, de toute réclamation ou injonction qui pourrait émaner des autorités compétentes concernant les modalités de l'occupation par lui desdits locaux, de toutes les autorisations administratives éventuelles, afférentes à son aménagement et/ ou son utilisation des locaux loués ou à l'exercice de son activité dans ces locaux. La bailleuse ne pourra en conséquence encourir aucune responsabilité en cas de refus ou de retard dans l'obtention de ces autorisations.

10.2 Obligation de maintenir les locaux ouverts et obligation de garnissement

La locataire devra maintenir en permanence les lieux en état d'exploitation sans pouvoir cesser même provisoirement son activité.

La locataire garnira les locaux de meubles suffisants, en vue de leur utilisation normale, pour garantir le paiement de trois mois de loyer et l'exécution des clauses et conditions de bail.

10.3 Enseigne

La locataire pourra installer l'enseigne de son commerce au droit des locaux loués. Il devra disposer des autorisations administratives requises.

10.4 Visite des lieux

1° En cours de bail

La locataire devra laisser la bailleuse, son représentant, leur architecte et tous entrepreneurs et ouvriers, pénétrer dans le lieu loué et les visiter, pour constater leur état, toutes les fois que cela paraîtra utile, sans que les visites puissent être abusives, à charge, en dehors des cas urgents, de prévenir au moins cinq jours ouvrés à l'avance. Elle devra également laisser pénétrer dans les lieux les ouvriers et les services techniques ayant à effectuer les travaux.

2° En cas de vente de l'immeuble ou de relocation en fin de bail

En cas de mise en vente de l'immeuble, la locataire devra laisser visiter les locaux loués par la bailleuse ou ses représentants, à raison d'une heure par jour, les jours ouvrables. Les horaires seront fixés d'un commun accord entre bailleuse et locataire, pendant les plages horaires les moins dommageables pour l'activité de la locataire.

La locataire sera soumise aux mêmes obligations si elle quitte les lieux pour une cause quelconque (congé, résiliation du bail, etc), pendant une période de six mois précédant la date effective de son départ.

Si les locaux loués sont mis en vente, la locataire devra laisser apposer sur la façade un écriteau ou une enseigne indiquant que les locaux sont à vendre, ainsi que les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne chargée de la vente.

Il en sera de même en cas de relocations, mais seulement dans les six mois précédant l'expiration du bail concerné : un écriteau ou une enseigne pourra être apposé sur la façade de l'immeuble indiquant que les locaux sont à louer, ainsi que les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne chargée de la location.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DE LA BAILLERESSE

11.1 Responsabilités et recours

La locataire renonce à tous recours en responsabilité ou réclamation contre la bailleresse et son assureur, et s'engage à obtenir les mêmes renonciations de tous assureurs pour les cas suivants :

- En cas de vol, de tentative de vol, de tout acte délictueux ou de toute voie de fait dont la locataire pourrait être victime dans les locaux loués. La locataire renonce expressément au bénéfice du troisième alinéa de l'article 1719 du Code civil, la bailleresse n'assumant aucune obligation de surveillance ;
- En cas d'irrégularités, de mauvais fonctionnement ou d'interruption du service de l'eau, de l'électricité, du téléphone, des groupes électrogènes de tous systèmes informatiques s'il en existe et plus généralement des services collectifs et éléments d'équipement communs de l'immeuble ou propre aux locaux loués.

En outre, il est expressément convenu que la locataire fera son affaire personnelle, sans recours contre la bailleresse, de tous dégâts causés aux locaux par troubles, émeutes, grèves, guerre civile ainsi que des troubles de jouissance en résultant.

11.2 Concurrence exercée par la bailleresse

La bailleresse s'interdit formellement d'exploiter, directement ou indirectement, dans le surplus de l'immeuble dont font partie les locaux objet du présent bail, ou de louer à qui que ce soit, dans le surplus dudit immeuble, pour y exploiter un commerce similaire à celui de la locataire ou susceptible de le concurrencer, à peine de tous dommages-intérêts envers la locataire et sans préjudice du droit qu'aurait ce dernier de faire fermer l'établissement concurrent.

Il ne pourra être exercé aucune action contre la bailleresse dans le cas où un autre locataire vendrait ou donnerait en prime, à titre accessoire, certains articles habituellement commercialisés par la locataire.

Sous cette réserve, la locataire se trouve ainsi avoir l'exclusivité pour l'exercice du commerce sus-indiqué, dans l'immeuble dont font partie les lieux loués.

ARTICLE 12 : ASSURANCES

La locataire devra assurer et maintenir assurés contre l'incendie, le vol, les dégâts des eaux, les courts circuits, etc. Pendant toute la durée du bail desdits locaux tous aménagement qu'elle aura apportés aux locaux loués, les objets, mobiliers, matériels ou immatériels et marchandises lui appartenant les garnissant, tous dommages immatériels consécutifs et notamment ses pertes d'exploitation, la perte totale ou partielle de son fonds de commerce, le recours des voisins ainsi que sa responsabilité civile envers tous tiers, notamment au titre d'accidents corporels survenus dans le local ou dont la locataire pourrait être responsable, auprès d'une compagnie d'assurance et justifier du tout à la bailleresse à chaque réquisition de celui-ci.

ARTICLE 13 : DESTRUCTION DES LOCAUX LOUES

Si les locaux, objet du présent bail, venaient à être détruits, en totalité par vétusté, vices de construction, faits de guerre, guerre civile, émeutes ou cas fortuit ou pour toute autre cause, indépendante de la volonté de la bailleresse, le présent bail serait résilié de plein droit sans indemnité.

Si toutefois, les locaux loués n'étaient détruits ou rendus inutilisables que partiellement, la locataire ne pourrait obtenir qu'une réduction du loyer en fonction des surfaces détruites, à l'exclusion de la résiliation du bail.

ARTICLE 14 : TRANSMISSION DU BAIL

14.1 Cession du bail

La locataire ne pourra céder ses droits au présent bail.

Cette cession ne pourra intervenir qu'avec l'agrément préalable écrit de la bailleresse.

14.2 Sous-location

La sous-location est interdite.

ARTICLE 15 RENOUELEMENT DU BAIL

Pour rappel, l'article L.145-8 du Code du commerce prévoit le principe du droit au renouvellement du bail par le propriétaire du fonds qui est exploité dans les lieux.

A défaut de congé, la locataire qui veut obtenir le renouvellement de son bail doit en faire la demande soit dans les six mois qui précèdent l'expiration du bail, soit, le cas échéant, à tout moment au cours de sa prolongation. La demande en renouvellement doit être notifiée à la bailleresse par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La bailleresse ne pourra refuser le renouvellement qu'en application des dispositions des articles L.145-17 et L.145-18 du Code de commerce, à défaut de quoi elle versera à la locataire une indemnité d'éviction même si son refus est justifié par une raison d'utilité publique.

Après accord sur les modalités du nouveau bail, un acte sera établi pour en constater le renouvellement.

Les clauses et conditions du nouveau bail seront identiques à celle du présent contrat, sauf accord contraire des parties. Toutefois, celui-ci pourra être expurgé des clauses qui, à la suite d'un changement de législation ou d'une évolution de la jurisprudence, seraient devenues illicites.

ARTICLE 16 : RESTITUTION DES LIEUX

16.1 Principe de restitution des locaux

Dans tous les cas où la locataire devra restituer les lieux, à la suite par exemple d'un congé donné par lui, d'un congé donné par la bailleresse, d'une cession du bail, d'une procédure en résiliation de bail ou d'une résiliation de plein droit résultant de la mise en jeu de la clause résolutoire, cette résolution ne sera considérée comme effective qu'à compter du jour où la locataire aura remis l'ensemble des clés des locaux loués à la bailleresse.

Si la locataire se maintient indûment dans les lieux, elle encourrait une astreinte de 1/30^e du dernier loyer dû euros par jour de retard.

Enfin, son expulsion, ainsi que celle de tous occupants de son chef, pourrait avoir lieu sans délai en vertu d'une simple ordonnance de référé rendue par le Président du tribunal de grande instance territorialement compétent, à qui compétence de juridiction est expressément attribuée.

16.2 Acquiescement du loyer et charges

Un mois avant de déménager, la locataire devra, préalablement à tout enlèvement même partiel du mobilier, justifier, par présentation des acquits, du paiement des contributions à sa charge, tant pour les années écoulées que pour les années en cours, et de tous les termes de loyer et de charges, et communiquer à la bailleresse sa futur adresse.

16.3 Etat des lieux

La locataire devra également rendre les locaux loués en parfait état d'entretien, propreté et réparations locatives, et acquitter le montant des réparations qui pourraient être dues.

Ace titre, un mois au plus tard avant le jour de l'expiration du bail ou celui de son départ effectif, s'il a lieu à une autre date, il sera procédé à un état des lieux, établi contradictoirement et amiablement par la bailleuse et la locataire, en autant d'exemplaire que de parties. Si l'état des lieux ne peut être établi dans les conditions ci-dessus indiquées, il sera recouru à un huissier de justice, sur l'initiative de la partie la plus diligente, à frais partagés par moitié entre la bailleuse et la locataire.

ARTICLE 17 : SOLIDARITE

Les obligations résultent du présent bail pour la locataire constitueront pour tous ses ayants cause, et pour toutes personnes tenues de paiement et à l'exécution, une charge solidaire et invisible. Notamment, en cas de décès de la locataire avant la fin du bail, il y aura solidarité et indivisibilité entre tous ses héritiers et représentants pour l'exécution desdites obligations. Toutefois, conformément à l'article L.145-4 du Code de commerce, ayant droits, ont la faculté de donner congé dans les formes et délais prévus au deuxième alinéa dudit article.

ARTICLE 18 : CLAUSE RESOLUTOIRE

18.1 Au profit de la bailleuse

A défaut de paiement à son échéance exacte d'un seul terme de loyer ou tout rappel de loyer consécutif à une augmentation de celui-ci, comme à défaut de remboursement de frais, taxes locatives, imposition, charges ou frais de poursuite et prestations qui en constituent l'accessoire, et notamment des poursuites réalisées par le Trésor Public destinées à faire jouer la présente clause ou enfin à défaut de l'exécution de l'une ou l'autre des clauses et conditions du présent bail ou encore d'inexécution des obligations imposées aux locataires par la loi ou le règlements, et un mois après un avis de sommes à payer ou une sommation d'exécuter restés sans effet, le présent bail sera résille de plein droit.

Si dans ce cas, la locataire se refusait à quitter les lieux loués, elle encourrait, en plus d'une indemnité d'occupation, une astreinte de 1/30° du dernier loyer dû euros par jours de retard.

Enfin, son expulsion, ainsi que celle de tous occupants de son chef, pourrait avoir lieu sans délai en vertu d'une simple ordonnance de référé rendue par le Président du tribunal de grande instance territorialement compétent, à qui compétence de juridiction est expressément attribuée.

18.2 Au profit de la locataire

Dans le cas où la bailleuse n'exécuterait pas les obligations qui lui sont imparties par le présent bail ou par la législation ou la réglementation en vigueur, la locataire pourrait également, si elle estime y avoir intérêt, se prévaloir de la clause résolutoire de plein droit. Un mois après un commandement d'exécuter rester sans effet, le présent bail serait résolu de plein droit. La résiliation serait constatée par simple ordonnance de référé rendu par le Président du tribunal de grande instance territorialement compétent, à qui compétence de juridiction est expressément attribuée.

ARTICLE 19 : CLAUSE PENALE

A défaut de paiement du loyer, des accessoires et des sommes exigibles à chaque terme, quinze jour après réception par la locataire d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet, le dossier sera transmis à l'huissier et les sommes dues automatiquement majorées de 10 pourcent à titre d'indemnité forfaitaire de frais contentieux.

ARTICLE 20 : DIFFERENDS ET LITIGES

En cas de différents et de litiges concernant l'interprétation et l'exécution du présent bail, les parties conviennent de se rencontrer afin de chercher à régler le différend par le biais de la négociation ou d'un autre processus approprié de règlement des différends, avant de recourir à l'action judiciaire.

A défaut d'accord trouvé d'un commun accord, ces différends relèveront de la compétence des Tribunaux français, seuls compétents. Le tribunal compétent est le tribunal de grande instance de GRENOBLE :

Tribunal de grande instance de Grenoble

Téléphone : 04 38 21 21 21

Palais de Justice place Firmin Gautier

38019 GRENOBLE CEDEX

ARTICLE 21 : ANNEXES

Sont ou seront annexés au présent bail les documents suivants :

- Annexe n°1 : Diagnostic de performance énergétique
- .Annexe n °2 : Attestation d'accessibilité prévue à l'article R. 11-19-33 du code de la construction et de l'habitation

Fait en 2 exemplaires originaux à Saint-Jean de Bournay

Le

La locataire,

Le

Pour la Bailleresse,

Le Maire,



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_24-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

19 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY - M. Bernard VERNAY - Mme Josiane GERIN - M. Philippe PIERRE - Mme Magali DELMONT - M. Damien GINESTE - Mme Laurence LUINO - M. Éric FRAYSSINET - Mme Marie José RUBIRA - Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET - M. Daniel CHEMINEL - Mme Sandrine MOREL - Régine BROIZAT - M. Olivier ZANCA

8 Conseillers excusés : François DOUHERET (procuration à Mme NEURY), - Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. POURRAT), M. Camille MONTAGNAT (procuration à Mme GERIN), Mme Nathalie PELLER - M. Stéphane CAPOURET - Mme Christine MATRAT (procuration à M. ROUVIERE) - Mme Béatrice DUREPAIRE (procuration à Mme LUINO) - Mme Isabelle DELAGE

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/24 Bail commercial annule et remplace 2023/02

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire d'un local

CONSIDERANT que ce volume est intégré dans le domaine privé de la Commune,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de permettre à des professionnels de santé de se réunir pour constituer un cabinet médical et proposer aux habitants de la Commune une offre de soins adaptée et de proximité,

Il est donc proposé de conclure un bail.

Les locaux faisant l'objet du présent bail sont ceux situés au 4 rue Henri PICARD, 38440 Saint Jean de Bournay en situation (1^{er} étage) d'une surface en usage exclusif de 21.24 m², et de locaux partagés comprenant :

- Hall d'accueil et couloir : 12.98 m²
- Sanitaire : 6.23 m²
- Une salle d'attente : 23.62 m²
- Bureau 3 : 6.84 m²
- Bureau 4 : 9.49 m²

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel d'un montant 566.07 € euros, dont 492.17€ de loyer et 73.90 € de charges (provisions). Les loyers de locaux commerciaux loués nus sont exonérés de T.V.A. Le présent bail est complété d'un box situé sur la parcelle AW 738, pour un montant de 20 € mensuel.

Les locataires auront la charge du téléphone et d'internet, de l'entretien des locaux extérieurs et intérieurs.

Ce loyer sera payé, fera l'objet de révisions, et sera indexé à compter du 1^{er} février 2023, dans les conditions indiquées ci-dessous.

Le bail est conclu pour une durée de 3 années à compter de l'entrée effective dans les locaux loués par le locataire concerné.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le bail annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à conclure le bail tel annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution de l'ensemble des baux conclus et concernant leurs avenants.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT



VILLE
DE
SAINT-JEAN DE BOURNAY
ISERE

BAIL DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL

ENTRE :

La commune de Saint Jean de Bournay représentée par son maire en exercice, Monsieur Franck POURRAT, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 et faisant élection de domicile au siège de la Mairie de Saint Jean de Bournay, montée de l'hôtel de Ville, 38440 Saint Jean de Bournay,

Et ci-après dénommée « le bailleur »

D'une part,

ET

à Mme DETAILLEUR

Faisant élection de domicile au 4 rue Henri PICARD, au 1^{er} étage 38440 Saint Jean de Bournay

Et ci-après dénommée « le locataire »

D'autre part,

PREAMBULE

Bailleresse et locataire déclarent :

- Qu'elles ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure, notamment relative à la protection des majeurs, susceptibles de restreindre leur capacité civile ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens ;
- Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiements et qu'ils ne font pas l'objet et n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective : faillite personnelle, sauvegarde d'entreprise, liquidation des biens, règlement judiciaire, redressement judiciaire, etc.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de Saint Jean de Bournay donne le bail à Mme DETAILLEUR Christelle, pour une activité de santé de santé humaine non classées ailleurs (code APE : 86.90F), qui acceptent, l'immeuble dont la désignation suit, étant précisé que ce bail sera régi par les articles L.145-1 et suivants du Code de commerce portant statut des baux commerciaux.

ARTICLE 1^{ER} : DESIGNATION DE L'IMMEUBLE LOUE

Les locaux faisant l'objet du présent bail sont ceux situés au 4 rue Henri PICARD, 38440 Saint Jean de Bournay en situation (1^{er} étage) d'une surface en usage exclusif de 20.80 m2, et de locaux partagés comprenant :

- Hall d'accueil et couloir : 12.98 m2
- Sanitaire : 6.23 m2
- Une salle d'attente : 23.62 m2
- Bureau 3 : 6.84 m2
- Bureau 4 : 9.49 m2

ARTICLE 2 : ETAT DES LIEUX

Le locataire déclare bien connaître l'état des lieux loués au vu des divers documents et renseignements qui lui ont été communiqués et pour les avoir visités en vue du présent bail. Un état des lieux sera établi contradictoirement et amiablement par le bailleur et la/le locataire, en autant d'exemplaires que de parties.

ARTICLE 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IMMEUBLE LOUE ET SES EQUIPEMENTS

3.1 Renseignement d'urbanisme

Le bailleur déclare que les locaux sont conformes aux règles d'urbanisme en ce qui concerne l'alignement du bâtiment et que ceux-ci ne font l'objet d'aucun péril.

3.2 Servitudes

Le bailleur déclare que l'immeuble vendu n'est grevé d'aucune autre servitude que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de la réglementation d'urbanisme.

3.3 Diagnostics immobiliers

1° Etat des risques naturels et technologiques

L'immeuble est situé dans une zone couverte par aléa de faible mouvement et une zone de sismicité modérée.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L.125-5, I du Code de l'environnement, un état des risques naturels et technologique est annexée au présent bail.

Le bailleur a déclaré, conformément aux dispositions de l'article L.125-1, IV du Code de l'environnement que l'immeuble loué n'a à sa connaissance subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L.125-2 ou l'article L.128-2 du Code des assurances, pendant la période où elle a été propriétaire, ou dont elle a été elle-même informée en application du texte précité.

2° Diagnostic de performance énergétique

Les biens et droits immobiliers objet du présent bail entrent dans le champ d'application du diagnostic de performance énergétique visé à l'article L.134-1 du Code de la construction de de l'habilitation.

En conséquence, sera ci-annexé, à la fin des travaux un diagnostic de performance énergétique établi à la demande du bailleur par expert répondant aux diverses exigences posées par les articles L.271-6 et R.271-1 et 271.2 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi qu'il résulte de l'attestation remise par cet expert à le bailleur, conformément à l'article R.271-3 de ce même code.

Il est rappelé au locataire qu'aux termes de l'article L.271-4, Il in fine code de la construction et de l'habitation, elle ne peut se prévaloir à l'encontre du bailleur des informations contenues dans le diagnostic de performance énergétique qui n'a qu'une valeur informative.

3.4 Situation de l'immeuble au regard de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes handicapées

Les locaux loués répondent à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés des établissements recevant du public (*articles L.111-1-1 et suivants du code de la construction et de l'habilitation*).

A ce titre, sera annexée au présent bail, l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R.11-19-33 du Code de la construction et de l'habilitation, à la fin des travaux de façades.

3.5 Renseignements concernant l'état du sol et du sous-sol

Le bailleur indique :

- Qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de mines exploitées dans le tréfonds du terrain loué ;
- Qu'elle n'a pas connaissance de l'existence de cavités souterraines ou de manières susceptibles de provoquer les risques d'effondrement. Par ailleurs le document d'information communal sur les risques majeurs n'en fait pas état (article R.125-1 du Code de l'environnement)
- Que le sous-sol n'a pas fait l'objet d'exploitation de carrières ;
- Que l'immeuble n'a pas été le siège d'une exploitation classée.

ARTICLE 4 : AFFECTATION DES LIEUX LOUES

4.1 Déclaration des parties

Le preneur déclare qu'il entend exercer dans les lieux une activité de santé humaine.

Après consultation des documents d'urbanisme, il s'avère qu'il n'y a pas d'obstacles juridiques à l'exercice d'une telle activité.

4.2 Affectation à usage unique

Le locataire ne pourra utiliser les lieux loués qu'à usage commercial et pour l'exercice de l'activité de médecine.

Les lieux loués ne pourront affectés, même temporairement, à un autre usage et il ne pourra y être exercé aucune autre activité que celles indiquées ci- dessus, sauf autorisation préalable écrite du bailleur.

ARTICLE 5 : DUREE DU BAIL

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} avril 2023.

Il est rappelé que conformément aux dispositions des articles L145-4 et L.145-9 du Code de commerce, dans leur rédaction actuellement en vigueur, le locataire a la faculté de mettre fin au présent bail à l'expiration de chaque période triennale, en donnant congé six mois à l'avance soit par acte d'huissier, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de congé donné tardivement ou selon des travaux irréguliers, le bail se poursuivra pour une nouvelle période de trois ans avec toutes les obligations qui en découleront pour le locataire.

Il est rappelé par ailleurs que le bailleur tient de l'article L.145-4 du Code de commerce la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale si elle entend invoquer les dispositions des articles L.145-18, L145-21, L145-24 du Code de commerce afin de construire, de reconstruire ou de surélever l'immeuble existant, de réaffecter le local d'habitation accessoire à cet usage ou d'exécuter des travaux prescrits ou autorisés dans le cadre d'une opération de restauration immobilière et en cas de démolition de l'immeuble dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain.

Enfin le locataire a l'obligation de s'immatriculer au registre du commerce et des sociétés et, si nécessaire, au répertoire des métiers, à défaut de quoi ce peut entraîner un refus de renouvellement du bail sans indemnité d'éviction.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES DU BAIL

6.1 Loyer

1°Montant du loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel d'un montant 558.53 € euros, dont 486.16€ de loyer et 72.37 € de charges (provisions). Les loyers de locaux commerciaux loués nus sont exonérés de T.V.A.

Le locataire aura la charge du téléphone et d'internet, de l'entretien des locaux extérieurs et intérieurs.

Ce loyer sera payé, fera l'objet de révisions, et sera indexé à compter du 1^{er} avril 2023, dans les conditions indiquées ci- dessous.

2°Paiement du loyer

Le loyer convenu sera payable mensuellement et d'avance, entre les mains du receveur principal à la Trésorerie principale rattachée à la commune de Saint Jean de Bournay (38440). Le premier paiement a lieu le jour de l'entrée en jouissance.

Le bailleur sera tenu de délivrer gratuitement quittance. Toute quittance remise lors de paiement par chèque le sera sous réserve de l'encaissement effectif du chèque.

3°Classe d'indexation

Le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux mentionné à l'article L.112-2 du Code monétaire et financier.

A compter du 1^{er} avril 2023 et pour chacune des années suivantes à cette même date du 1^{er} avril, le loyer variera automatiquement sans que le bailleur ait à formuler de demande particulière à cette fin. L'indice de référence sera le dernier indice connu à la date de l'effet du bail.

En cas de renouvellement de bail, la clause d'indexation restera en vigueur et s'appliquera automatiquement au loyer du bail renouvelé un an après sa prise d'effet.

Si à la date où l'indice choisit d'indexation doit entrer en jeu, l'indice de référence n'est pas publié, le loyer sera payé provisoirement à l'ancien taux. Un réajustement interviendra lors de la publication de l'indice et un rappel de loyer sera alors dû rétroactivement par le locataire.

Pour le cas où l'indice choisi viendrait à disparaître ou cesserait d'être publié, le nouvel indice qui lui serait substitué s'appliquerait de plein droit, en tenant compte des coefficients de raccordement officiels ou officiels publiés par l'INSEE.

Si aucun indice de substitution n'est publié, auquel l'indice supprimé pourrait se raccorder, un expert sera choisi d'un commun accord par les parties ou, à défaut d'accord, désigné à la requête de la partie la plus diligente par M. Le Président du tribunal de grande instance du lieu de situation de l'immeuble statuant en référé. Il aura pour mission de rechercher un nouvel indice en relation soit avec l'objet du contrat, soit avec l'activité de l'une ou l'autre des parties. L'indice, ainsi déterminé et choisi par l'expert, entrera en application à compter rétroactivement de la disparition de l'indice à l'origine.

4° Révision triennale du loyer

Le loyer pourra être révisé à la demande de l'une ou l'autre des parties, tous les trois ans et dans les conditions prévues aux articles L.145-37 et L.145-38 du Code de commerce et R.145-20 et suivants du même Code

Les parties conviennent que la révision prévue à l'article L.145-38 du Code de commerce s'opérera par rapport à la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) mentionné à l'article L.112-2 du Code monétaire et financier, applicable en l'espèce, compte tenu de la nature de l'activité exercée par le locataire.

6.2 Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie ne sera pas déposé au titre du bail.

6.3 Charges

Le locataire se charge directement de conclure, de gérer et d'acquitter un abonnement :

- Pour le téléphone et l'internet.
- Et d'une assurance qui lit les obligations d'un locataire

Les charges qui reposent sur le locataire sont liées à l'entretien des locaux, des abonnements, des matériels et des consommations nécessaires à son activité.

6.4 Consommations énergétiques et contrats de maintenance

Le propriétaire se charge de régler directement les charges de fonctionnement du local. Le propriétaire établira un bilan chaque année au mois de juin des consommations énergétiques et des contrats de maintenance. Les couts réels seront ensuite répartis en fonction des surfaces sur l'ensemble des 4 bureaux.

En cas de non-paiement par le locataire, aucun recours ne pourra être réalisé à l'encontre du bailleur, ou de son assurance, pour rechercher le paiement de ces abonnements, maintenances ou l'arrêt de la délivrance des énergies mentionnées ci-dessus.

6.5 Impôts et taxes

Le locataire acquittera tous impôts, contributions et taxes, fiscales ou parafiscales, auxquels elle est et sera assujetti personnellement.

En ce qui concerne les impôts contributions ou taxes dont le propriétaire pourrait être responsable pour le locataire au titre des articles 1686 et 1687 du Code général des impôts telle que la cotisation foncière des entreprises, le locataire devra justifier de leur acquit à le bailleur à toute réquisition et, notamment, à l'expiration du bail, avant tout enlèvement d'objet mobiliers, matériel et marchandise.

ARTICLE 7 : ENTRETIEN DES LOCAUX LOUES

Le locataire sera tenu d'effectuer dans les lieux loués pendant toute la durée du bail sans délai et à ses frais, les travaux d'entretien, le nettoyage et en général toute réfection ou réparation qui s'avèreraient nécessaires et qui sont à sa charge en vertu du présent bail.

Le locataire devra notamment entretenir en bon état les ferrures, portes, fenêtres devantures, volets roulants, installations électriques, robinetterie, appareils sanitaires, de chauffage, de gaz, canalisations, etc. Ces travaux d'entretien étant à la charge du locataire et sous sa responsabilité.

La façade du local devra également être maintenu en bon état de propreté et de revêtement. Elle devra rendre les revêtements de sols en état normal d'entretien.

Le locataire devra prévenir immédiatement le bailleur de tous dommages et dégradations qui surviendraient dans les locaux loués et qui rendraient nécessaires des travaux qui, aux termes du présent bail, seraient à la charge du bailleur. Faute de satisfaire à cette obligation, elle sera responsable des préjudices de tous ordres engendrés par son silence ou par son retard.

L'accès des lieux devra toujours être donnée pour la vérification, les réparations et l'entretien des colonnes d'eau et descentes pluviales, d'électricité et de chauffage/ventilation.

ARTICLE 8 : TRAVAUX EN COURS DE BAIL

8.1 Travaux par le locataire

Le locataire ne pourra, en toute hypothèse, et même s'il s'agit de travaux imposés par la réglementation, effectuer aucuns travaux concernant les éléments porteurs de fondation et d'ossature participant à la stabilité et à la solidarité de l'édifice (grosse œuvre) ou au clos, au couvert et à l'étanchéité, sans une autorisation écrite et préalable du bailleur et de son architecte. Les frais d'intervention de l'architecte du bailleur seront à la charge du locataire.

Le locataire ne pourra faire dans les locaux loués aucun changement de distribution sans le consentement préalable et par écrit du bailleur.

Tous travaux, embellissements et amélioration quelconques qui seraient faits par le locataire, même avec l'autorisation du bailleur, resteront en fin de bail la propriété de ce dernier, sans indemnité, à moins que le bailleur ne préfère demander leur enlèvement et la remis des lieux dans leur état antérieur, et ce aux frais du locataire.

8.2 Travaux réalisés par le bailleur

Le locataire souffrira sans indemnité toutes les constructions, surélévations et travaux quelconques qui seront exécutés dans les locaux loués ou dans l'immeuble et elle ne pourra demander aucune diminution de loyer quelle qu'en soit l'importance. Elle devra également souffrir tous travaux, intéressant les parties communes ainsi que toutes réparations et travaux relatifs à l'aménagement d'autres parties privatives de l'immeuble ; le tout sous réserve des dispositions de l'article 1724 du Code civil.

En application de ce texte, si les travaux durent plus de vingt et un jour, le loyer sera diminué en fonction de la durée des travaux et du degré de la privation de jouissance éprouvée par le locataire.

Toutefois cette clause ne s'appliquerait pas si les travaux entraînaient un arrêt de l'activité du locataire ou une gêne excessive dans l'exercice de cette activité ou encore une baisse notable de son chiffre d'affaires. Elle pourrait alors prétendre à une diminution du loyer, en fonction de la durée des travaux et du degré de la privation de jouissance éprouvée par lui, sans préjudice de l'éventuelle action en dommages-intérêt à l'encontre de tiers dont la responsabilité serait engagée.

Il est précisé que dans les locaux existent de trappes de visite pour l'accès aux canalisations de climatisation, d'électricité, de téléphone, de télédistribution, etc, qui seraient susceptibles de desservir d'autres locaux contigus. L'accès aux dites trappes devra toujours être autorisé par le locataire ainsi que le passage des ouvriers et autres hommes de l'art pour les travaux de connexion, notamment électriques, téléphoniques et informatiques.

ARTICLE 9 : REPARTITIONS

Le locataire, comme le bailleur, s'oblige à effectuer les réparations leur incombant au fur et à mesure qu'elles deviendront nécessaires.

A défaut d'exécution par l'une ou par l'autre des parties des obligations de réparations lui incombant, soit en vertu de la loi, soit en vertu du présent bail, l'autre partie pourra se faire autoriser judiciairement à les exécuter aux frais de la partie défaillante, dans les conditions fixées par le juge, à moins qu'il ne préfère former une demande de résiliation du bail, sans préjudice de dommages-intérêts.

9.1 Réparations à la charge du bailleur

En exécution de l'article R.145-35, 1° du Code de commerce, le bailleur supportera la charge de toutes les réparations ou réfections autres que les réparations locatives ou d'entretien mentionnées au 2° ci-dessous, concernant les locaux loués ou les équipements compris dans la location [(ajouter, si les locaux sont situés dans un immeuble collectif en copropriété) que ces réparations affectent les parties privatives du lot loué, ou les parties communes de l'immeuble ou ses équipements collectifs)].

9.2 Réparation à la charge du locataire

Le locataire supportera la charge des réparations locatives des réparations d'entretien, qui doivent être entendues comme celles utiles au maintien permanent de l'immeuble en bon état. Toutefois si ces réparations sont rendues nécessaires par la vétusté, la charge des travaux incombera à le bailleur. Il en sera de même si ces réparations sont imposées par la survenance d'un événement extérieur, irrésistible et imprévisible, causant une dégradation des lieux loués et présentant les caractères de la force majeure.

9.3 Travaux de mises aux normes, imposés par la réglementation

Le locataire supportera, sans recours contre le bailleur, la charge de tous les travaux ayant pour objet de mettre les locaux loués en conformité avec la réglementation, à la condition qu'ils soient en rapport avec la destination contractuelle des locaux.

Il en serait autrement toutefois si ces travaux pouvaient être qualifiés de « grosses réparations » au sens de l'article 606 du Code civil, y compris, dans cette hypothèse, le cas où ils seraient rendus nécessaires par la vétusté de l'immeuble ou de ses équipements ou encore si ces travaux étaient rendus nécessaires par un événement de force majeure. Dans ces différents cas la charge des travaux de mise aux normes incombera au bailleur.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS DE LE LOCATAIRE CONCERNANT LA JOUISSANCE DES LOCAUX LOUES

10.1 Modalités de jouissance des locaux par le locataire

Le locataire veillera à ce que la tranquillité et le bon ordre de l'immeuble ne soient troublés ni par son fait, ni par celui de ses préposés, de ses fournisseurs ou de ses patients. Elle devra notamment prendre toutes précautions pour éviter tous troubles de jouissance, notamment par le bruit et éventuellement les odeurs.

Elle lui appartiendra de se conformer strictement aux prescription de tous règlement, arrêtés de police, règlements sanitaires et veiller au respect des règles d'hygiène, de salubrité, etc.

En ce qui concerne plus particulièrement l'exercice de son activité, le locataire devra l'assurer en conformité rigoureuse avec les prescriptions légales et administratives pouvant s'y rapporter. Elle fera

son affaire personnelle, de façon que la Commune ne soit jamais inquiétée ni recherchée à ce sujet, de toutes réclamations ou contestations qui pourraient survenir du fait de son activité dans les lieux loués.

Elle devra en outre faire son affaire personnelle, sans pouvoir n'exercer de ce fait aucun recours contre le bailleur, de toute réclamation ou injonction qui pourrait émaner des autorités compétentes concernant les modalités de l'occupation par lui desdits locaux, de toutes les autorisations administratives éventuelles, afférentes à son aménagement et/ ou son utilisation des locaux loués ou à l'exercice de son activité dans ces locaux. Le bailleur ne pourra en conséquence encourir aucune responsabilité en cas de refus ou de retard dans l'obtention de ces autorisations.

10.2 Obligation de maintenir les locaux ouverts et obligation de garnissement

Le locataire devra maintenir en permanence les lieux en état d'exploitation sans pouvoir cesser même provisoirement son activité.

Le locataire garnira les locaux de meubles suffisants, en vue de leur utilisation normale, pour garantir le paiement de trois mois de loyer et l'exécution des clauses et conditions de bail.

10.3 Enseigne

Le locataire pourra installer l'enseigne de son commerce au droit des locaux loués. Il devra disposer des autorisations administratives requises.

10.4 Visite des lieux

1° En cours de bail

Le locataire devra laisser le bailleur, son représentant, leur architecte et tous entrepreneurs et ouvriers, pénétrer dans le lieu loué et les visiter, pur constater leur état, toutes les fois que cela paraîtra utile, sans que les visites puissent être abusives, à charge, en dehors des cas urgents, de prévenir au moins cinq jours ouvrés à l'avance. Elle devra également laisser pénétrer dans les lieux les ouvriers et les services techniques ayant à effectuer les travaux.

2° En cas de vente de l'immeuble ou de relocation en fin de bail

En cas de mise en vente de l'immeuble, le locataire devra laisser visiter les locaux loués par le bailleur ou ses représentants, à raison d'une heure par jour, les jours ouvrables. Les horaires seront fixés d'un commun accord entre bailleresse et locataire, pendant les plages horaires les moins dommageables pour l'activité du locataire.

Le locataire sera soumis aux mêmes obligations si elle quitte les lieux pour une cause quelconque (congé, résiliation du bail, etc), pendant une période de six mois précédant la date effective de son départ.

Si les locaux loués sont mis en vente, le locataire devra laisser apposer sur la façade un écriteau ou une enseigne indiquant que les locaux sont à vendre, ainsi que les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne chargée de la vente.

Il en sera de même en cas de relocations, mais seulement dans les six mois précédant l'expiration du bail concerné : un écriteau ou une enseigne pourra être apposé sur la façade de l'immeuble indiquant que les locaux sont à louer, ainsi que les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne chargée de la location.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DU BAILLEUR

11.1 Responsabilités et recours

Le locataire renonce à tous recours en responsabilité ou réclamation contre le bailleur et son assureur, et s'engage à obtenir les mêmes renonciations de tous assureurs pour les cas suivants :

- En cas de vol, de tentative de vol, de tout acte délictueux ou de toute voie de fait dont le locataire pourrait être victime dans les locaux loués. Le locataire renonce expressément au bénéfice du troisième alinéa de l'article 1719 du Code civil, le bailleur n'assumant aucune obligation de surveillance ;
- En cas d'irrégularités, de mauvais fonctionnement ou d'interruption du service de l'eau, de l'électricité, du téléphone, des groupes électrogènes de tous systèmes informatiques s'il en existe et plus généralement des services collectifs et éléments d'équipement communs de l'immeuble ou propre aux locaux loués.

En outre, il est expressément convenu que le locataire fera son affaire personnelle, sans recours contre le bailleur, de tous dégâts causés aux locaux par troubles, émeutes, grèves, guerre civile ainsi que des troubles de jouissance en résultant.

11.2 Concurrence exercée par le bailleur

Le bailleur s'interdit formellement d'exploiter, directement ou indirectement, dans le surplus de l'immeuble dont font partie les locaux objet du présent bail, ou de louer à qui que ce soit, dans le surplus dudit immeuble, pour y exploiter un commerce similaire à celui du locataire ou susceptible de le concurrencer, à peine de tous dommages-intérêts envers le locataire et sans préjudice du droit qu'aurait ce dernier de faire fermer l'établissement concurrent.

Il ne pourra être exercé aucune action contre le bailleur dans le cas où un autre locataire vendrait ou donnerait en prime, à titre accessoire, certains articles habituellement commercialisés par le locataire.

Sous cette réserve, le locataire se trouve ainsi avoir l'exclusivité pour l'exercice du commerce sus-indiqué, dans l'immeuble dont font partie les lieux loués.

ARTICLE 12 : ASSURANCES

Le locataire devra assurer et maintenir assurés contre l'incendie, le vol, les dégâts des eaux, les courts circuits, etc. Pendant toute la durée du bail desdits locaux tous aménagement qu'elle aura apportés aux locaux loués, les objets, mobiliers, matériels ou immatériels et marchandises lui appartenant les garnissant, tous dommages immatériels consécutifs et notamment ses pertes d'exploitation, la perte totale ou partielle de son fonds de commerce, le recours des voisins ainsi que sa responsabilité civile envers tous tiers, notamment au titre d'accidents corporels survenus dans le local ou dont le locataire pourrait être responsable, auprès d'une compagnie d'assurance et justifier du tout à le bailleur à chaque réquisition de celui-ci.

ARTICLE 13 : DESTRUCTION DES LOCAUX LOUES

Si les locaux, objet du présent bail, venaient à être détruits, en totalité par vétusté, vices de construction, faits de guerre, guerre civil, émeutes ou cas fortuit ou pour toute autre cause, indépendante de la volonté du bailleur, le présent bail serait résilié de plein droit sans indemnité.

Si toutefois, les locaux loués n'étaient détruits ou rendus inutilisables que partiellement, le locataire ne pourrait obtenir qu'une réduction du loyer en fonction des surfaces détruites, à l'exclusion de la résiliation du bail.

ARTICLE 14 : TRANSMISSION DU BAIL

14.1 Cession du bail

Le locataire ne pourra céder ses droits au présent bail.

Cette cession ne pourra intervenir qu'avec l'agrément préalable écrit du bailleur.

14.2 Sous-location

La sous-location est interdite.

ARTICLE 15 RENOUVELLEMENT DU BAIL

Pour rappel, l'article L.145-8 du Code du commerce prévoit le principe du droit au renouvellement du bail par le propriétaire du fonds qui est exploité dans les lieux.

A défaut de congé, le locataire qui veut obtenir le renouvellement de son bail doit en faire la demande soit dans les six mois qui précèdent l'expiration du bail, soit, le cas échéant, à tout moment au cours de sa prolongation. La demande en renouvellement doit être notifiée au bailleur par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le bailleur ne pourra refuser le renouvellement qu'en application des dispositions des articles L.145-17 et L.145-18 du Code de commerce, à défaut de quoi elle versera au locataire une indemnité d'éviction même si son refus est justifié par une raison d'utilité publique.

Après accord sur les modalités du nouveau bail, un acte sera établi pour en constater le renouvellement.

Les clauses et conditions du nouveau bail seront identiques à celle du présent contrat, sauf accord contraire des parties. Toutefois, celui-ci pourra être expurgé des clauses qui, à la suite d'un changement de législation ou d'une évolution de la jurisprudence, seraient devenues illicites.

ARTICLE 16 : RESTITUTION DES LIEUX

16.1 Principe de restitution des locaux

Dans tous les cas où le locataire devra restituer les lieux, à la suite par exemple d'un congé donné par lui, d'un congé donné par le bailleur, d'une cession du bail, d'une procédure en résiliation de bail ou d'une résiliation de plein droit résultant de la mise en jeu de la clause résolutoire, cette résolution ne sera considérée comme effective qu'à compter du jour où le locataire aura remis l'ensemble des clés des locaux loués au bailleur.

Si le locataire se maintient indûment dans les lieux, elle encourrait une astreinte de 1/30^e du dernier loyer dû euros par jour de retard.

Enfin, son expulsion, ainsi que celle de tous occupants de son chef, pourrait avoir lieu sans délai en vertu d'une simple ordonnance de référé rendue par le Président du tribunal de grande instance territorialement compétent, à qui compétence de juridiction est expressément attribuée.

16.2 Acquittement du loyer et charges

Un mois avant de déménager, le locataire devra, préalablement à tout enlèvement même partiel du mobilier, justifier, par présentation des acquits, du paiement des contributions à sa charge, tant pour les années écoulées que pour les années en cours, et de tous les termes de loyer et de charges, et communiquer au bailleur sa futur adresse.

16.3 Etat des lieux

Le locataire devra également rendre les locaux loués en parfait état d'entretien, propreté et réparations locatives, et acquitter le montant des réparations qui pourraient être dues.

Ace titre, un mois au plus tard avant le jour de l'expiration du bail ou celui de son départ effectif, s'il a lieu à une autre date, il sera procédé à un état des lieux, établi contradictoirement et amiablement par le bailleur et le locataire, en autant d'exemplaire que de parties. Si l'état des lieux ne peut être établi dans les conditions ci-dessus indiquées, il sera recouru à un huissier de justice, sur l'initiative de la partie la plus diligente, à frais partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.

ARTICLE 17 : SOLIDARITE

Les obligations résultent du présent bail pour le locataire constitueront pour tous ses ayants cause, et pour toutes personnes tenues de paiement et à l'exécution, une charge solidaire et invisible. Notamment, en cas de décès du locataire avant la fin du bail, il y aura solidarité et indivisibilité entre tous ses héritiers et représentants pour l'exécution desdites obligations. Toutefois, conformément à l'article L.145-4 du Code de commerce, ayant droits, ont la faculté de donner congé dans les formes et délais prévus au deuxième alinéa dudit article.

ARTICLE 18 : CLAUSE RESOLUTOIRE

18.1 Au profit du bailleur

A défaut de paiement à son échéance exacte d'un seul terme de loyer ou tout rappel de loyer consécutif à une augmentation de celui-ci, comme à défaut de remboursement de frais, taxes locatives, imposition, charges ou frais de poursuite et prestations qui en constituent l'accessoire, et notamment des poursuites réalisées par le Trésor Public destinées à faire jouer la présente clause ou enfin à défaut de l'exécution de l'une ou l'autre des clauses et conditions du présent bail ou encore d'inexécution des obligations imposées aux locataires par la loi ou le règlements, et un mois après un avis de sommes à payer ou une sommation d'exécuter restés sans effet, le présent bail sera résille de plein droit.

Si dans ce cas, le locataire se refusait à quitter les lieux loués, elle encourrait, en plus d'une indemnité d'occupation, une astreinte de 1/30° du dernier loyer dû euros par jours de retard.

Enfin, son expulsion, ainsi que celle de tous occupants de son chef, pourrait avoir lieu sans délai en vertu d'une simple ordonnance de référé rendue par le Président du tribunal de grande instance territorialement compétent, à qui compétence de juridiction est expressément attribuée.

18.2 Au profit du locataire

Dans le cas où le bailleur n'exécuterait pas les obligations qui lui sont imparties par le présent bail ou par la législation ou la réglementation en vigueur, le locataire pourrait également, si elle estime y avoir intérêt, se prévaloir de la clause résolutoire de plein droit. Un mois après un commandement d'exécuter rester sans effet, le présent bail serait résolu de plein droit. La résiliation serait constatée par simple ordonnance de référé rendu par le Président du tribunal de grande instance territorialement compétent, à qui compétence de juridiction est expressément attribuée.

ARTICLE 19 : CLAUSE PENALE

A défaut de paiement du loyer, des accessoires et des sommes exigibles à chaque terme, quinze jours après réception par le locataire d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet, le dossier sera transmis à l'huissier et les sommes dues automatiquement majorées de 10 pourcents à titre d'indemnité forfaitaire de frais contentieux.

ARTICLE 20 : DIFFERENDS ET LITIGES

En cas de différents et de litiges concernant l'interprétation et l'exécution du présent bail, les parties conviennent de se rencontrer afin de chercher à régler le différend par le biais de la négociation ou d'un autre processus approprié de règlement des différends, avant de recourir à l'action judiciaire.

A défaut d'accord trouvé d'un commun accord, ces différends relèveront de la compétence des Tribunaux français, seuls compétents. Le tribunal compétent est le tribunal de grande instance de GRENOBLE :

Tribunal de grande instance de Grenoble

Téléphone : 04 38 21 21 21

Palais de Justice place Firmin Gautier

38019 GRENOBLE CEDEX

ARTICLE 21 : ANNEXES

Sont ou seront annexés au présent bail les documents suivants :

- Annexe n°1 : Diagnostic de performance énergétique
- .Annexe n °2 : Attestation d'accessibilité prévue à l'article R.11-19-33 du code de la construction et de l'habitation

Fait en 2 exemplaires originaux à Saint-Jean de Bournay

Le

Le

Le locataire,

Pour le bailleur,

Mme DETAILLEUR

Le Maire,

PROJET



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_25-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

19 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY- M. Bernard VERNAY-Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Mme Magali DELMONT- M. Damien GINESTE - Mme Laurence LUINO - M. Éric FRAYSSINET- Mme Marie José RUBIRA - Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET- M. Daniel CHEMINEL- Mme Sandrine MOREL - Régine BROIZAT - M. Olivier ZANCA

8 Conseillers excusés : François DOUHERET (procuration à Mme NEURY), - Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. POURRAT), M. Camille MONTAGNAT (procuration à Mme GERIN), Mme Nathalie PELLER- M. Stéphane CAPOURET - Mme Christine MATRAT (procuration à M. ROUVIERE) -Mme Béatrice DUREPAIRE (procuration à Mme LUINO) -Mme Isabelle DELAGE

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/25 Bail commercial

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire d'un local

CONSIDERANT que ce volume est intégré dans le domaine privé de la Commune,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de permettre à des professionnels de santé de se réunir pour constituer un cabinet médical et proposer aux habitants de la Commune une offre de soins adaptée et de proximité,

Il est donc proposé de conclure un bail.

Les locaux faisant l'objet du présent bail sont ceux situés au 4 rue Henri PICARD, 38440 Saint Jean de Bournay en situation (1^{er} étage) d'une surface en usage exclusif de 20.80m², et de locaux partagés comprenant :

- Hall d'accueil et couloir : 12.98 m²
- Sanitaire : 6.23 m²
- Une salle d'attente : 23.62 m²
- Bureau 3 : 6.84 m²
- Bureau 4 : 9.49 m²

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel d'un montant 558.53 € euros, dont 486.16 € de loyer et 72.37 € de charges (provisions). Les loyers de locaux commerciaux loués nus sont exonérés de T.V.A.

Les locataires auront la charge du téléphone et d'internet, de l'entretien des locaux extérieurs et intérieurs.

Ce loyer sera payé, fera l'objet de révisions, et sera indexé à compter du 1^{er} avril 2023, dans les conditions indiquées ci-dessous.

Le bail est conclu pour une durée de 3 années à compter de l'entrée effective dans les locaux loués par le locataire concerné.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le bail annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à conclure le bail tel annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution de l'ensemble des baux conclus et concernant leurs avenants.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_26-DE



L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

19 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY - M. Bernard VERNAY - Mme Josiane GERIN - M. Philippe PIERRE - Mme Magali DELMONT - M. Damien GINESTE - Mme Laurence LUINO - M. Éric FRAYSSINET - Mme Marie José RUBIRA - Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET - M. Daniel CHEMINEL - Mme Sandrine MOREL - Régine BROIZAT - M. Olivier ZANCA

8 Conseillers excusés : François DOUHERET (procuration à Mme NEURY), - Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. POURRAT), M. Camille MONTAGNAT (procuration à Mme GERIN), Mme Nathalie PELLER - M. Stéphane CAPOURET - Mme Christine MATRAT (procuration à M. ROUVIERE) - Mme Béatrice DUREPAIRE (procuration à Mme LUINO) - Mme Isabelle DELAGE

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/26- Elargissement de la voie communale n° 13 dite « Chemin des Crozes – Acquisition de la parcelle AH 537

CONSIDERANT le manque de visibilité généré par la haie de M. David COLOMBIER et Mme Elodie BOREL, située Chemin des Crozes, au droit des chicanes existantes,

CONSIDERANT que ces problèmes pourraient être résolus par la construction d'un mur de soutènement en retrait de la voie sur ladite propriété et par l'acquisition d'une parcelle de terrain

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 (2021/10)

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier

VU le montant retenu pour cette acquisition, fixé à 30.00 € au m² (terrain situé en zone constructible)

Etant entendu que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour ces acquisitions immobilières

Parcelles	Surface	Propriétaires	Zone PLUi
Section AH – N° 537	91 m ²	M. David COLOMBIER Melle Elodie BOREL	UC

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir pour le compte de la Commune la bande de terrain d'une surface de 91 m² (section AH – N° 537) au prix de 30.00 € TTC le m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet (les frais de notaire et d'acquisition sont à la charge de la Commune)

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 038-213803992-20230328-2023_27-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

19 conseillers présents : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN - M. Yves ROUVIERE - Mme Annie FRIZON - Mme Claire NEURY - M. Bernard VERNAY - Mme Josiane GERIN - M. Philippe PIERRE - Mme Magali DELMONT - M. Damien GINESTE - Mme Laurence LUINO - M. Éric FRAYSSINET - Mme Marie José RUBIRA - Marc BENATRU - Mme Jacqueline GERBOULLET - M. Daniel CHEMINEL - Mme Sandrine MOREL - Régine BROIZAT - M. Olivier ZANCA

8 Conseillers excusés : François DOUHERET (procuration à Mme NEURY), - Mme Emilie LEVIEUX (procuration à M. POURRAT), M. Camille MONTAGNAT (procuration à Mme GERIN), Mme Nathalie PELLER - M. Stéphane CAPOURET - Mme Christine MATRAT (procuration à M. ROUVIERE) - Mme Béatrice DUREPAIRE (procuration à Mme LUINO) - Mme Isabelle DELAGE

Secrétaire de séance : Mme Régine BROIZAT

2023/27 – Charte de jumelage avec la commune de Cumiana

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec la commune de **Cumiana**, suite à diverses rencontres et échanges successifs entre les élus des deux communes. Il rend compte de plusieurs concertations entre les deux des deux communes respectives au cours desquelles l'idée de constituer un jumelage s'est précisée. Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles, constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur. Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de **Cumiana** située en Italie, la constitution d'un comité de jumelage et d'accepter les termes d'une charte de jumelage dont le projet sera transmis à chaque conseiller municipal.

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- d'assurer la promotion du jumelage
- de maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges
- d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune
- de définir avec eux les priorités d'action
- de soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges ;

D'une manière plus générale ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche mutuelle "**Europe pour les Citoyens**" et "**Engagement Démocratique et Participation Civique**".

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le jumelage avec la commune de **Cumiana** située en Italie avec effet au 01/04/2023

- **CONSTITUE** un comité de jumelage dont les membres seront désignés ultérieurement (à part égale ou pas) avec le comité de jumelage de la commune jumelle)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte de jumelage

- en tant que de besoin d'**INSCRIRE** des crédits suffisants au budget communal.

VOTE

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée conforme



Le Maire

Franck POURRAT